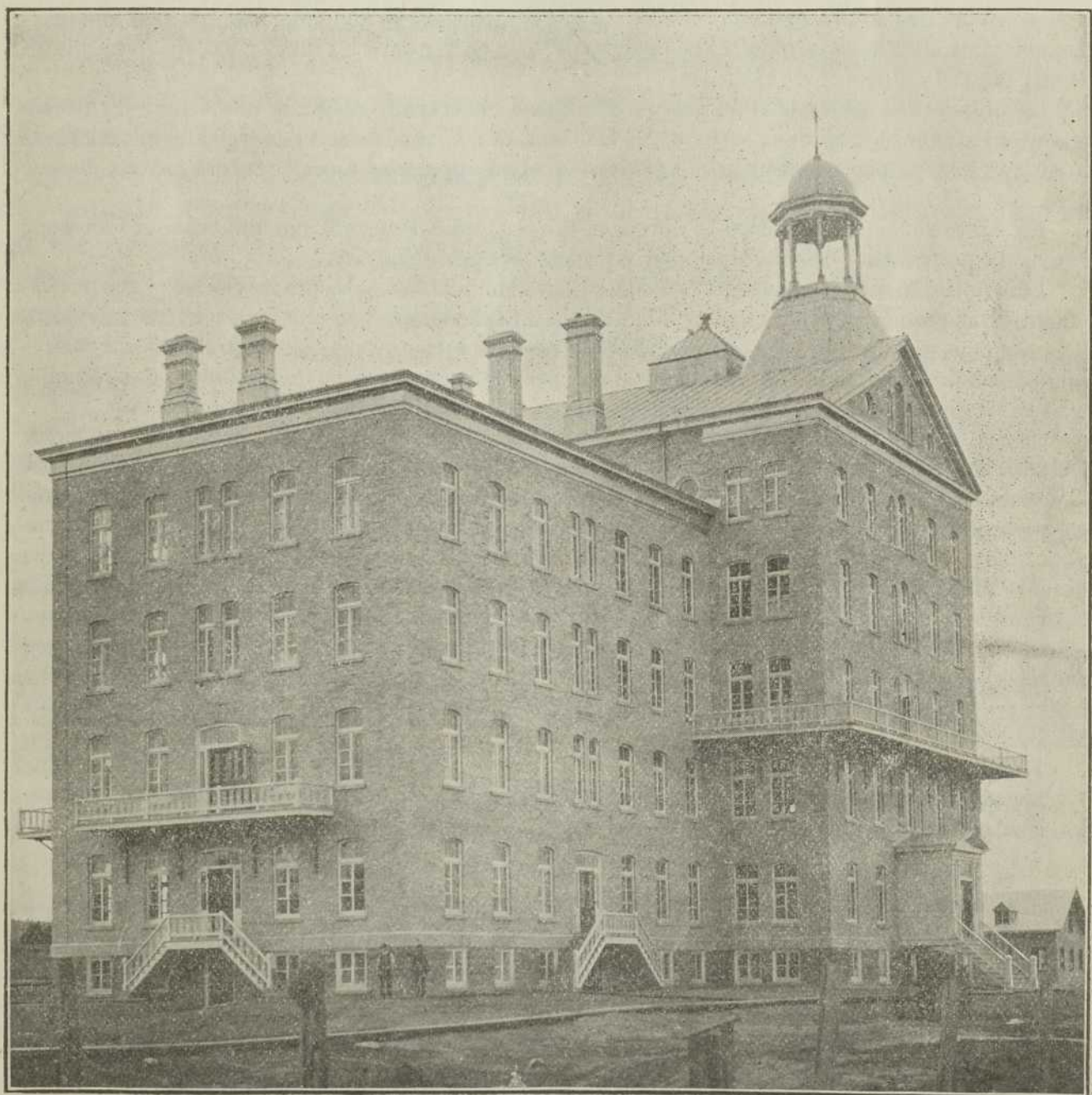

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES, CHICOUTIMI

Ouverte aux élèves-institutrices dès les premiers jours de septembre 1907 et inaugurée officiellement, en présence de Sa Grandeur Mgr Labrecque, par l'honorable P.-B. de La-Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, le 27 novembre de la même année. L'école normale de Chicoutimi est confiée aux Sœurs du Bon-Pasteur et dirigée par M. l'abbé J.-E. Duchesne. 72 élèves en ont suivi les cours en 1911-12.

Préparation de la classe

Préparation éloignée.

Quelle est la préparation générale qu'on peut apporter à sa classe ?

La préparation générale est le foyer que l'éducatrice habile cherche sans cesse à alimenter d'idées et de connaissances pour les distribuer à l'heure opportune, à la place voulue, suivant les conséquences d'un principe ou les applications d'une règle.

C'est la préparation générale qui vous mettra, Mesdames, à la hauteur de votre vocation d'éducatrices, celle qui vous fera éviter la routine, celle qui vous fournira dans les moindres détails les matériaux nouveaux pour varier vos leçons, celle qui constituera l'essence même de l'enseignement de toutes vos matières. C'est dans cette préparation générale que vous puiserez les faits intéressants et instructifs, que vous affermirez vos connaissances, que vous leur tracerez une marche, que vous utiliserez vos qualités pédagogiques pour porter dans les rangs de votre classe l'intérêt et l'éveil.

La préparation générale n'est pas positivement un travail; ce serait une erreur d'en faire remonter l'existence jusque sur les bancs de la classe; rien n'empêcherait de dire alors que les institutrices se sont préparées à leur devoir professionnel en apprenant à parler sur les genoux de leur mère.

En éducation, il faut exclure la diffusion, l'à peu près; il ne faut pas remonter si loin pour trouver la préparation générale que doit faire une bonne éducatrice.

Lorsqu'elle se sent la vocation d'enseigner, la bonne maîtresse oriente sa vie vers l'accomplissement de sa grande et noble mission; il n'est pas un événement, pas une phase de son existence, je dirai même, pas une joie, pas une peine qu'elle ne fasse servir au plus grand profit de son perfectionnement professionnel. La vraie éducatrice peut être comparée à une glaneuse qui recueille çà et là les graines qui devront être semées pour produire un jour des fruits abondants.

Si elle lit, elle extrait quelques passages amusants; si elle voyage, elle cherche à rapporter quelques belles gravures des plages qu'elle a visitées, à cueillir quelques plantes rares, elle pense à augmenter son petit musée scolaire d'un minéral ou d'un objet quelconque qui, à certaines heures, pourront servir d'applications aux leçons qu'elle devra graver dans l'intelligence de ses enfants. Elle se tient au courant des progrès scientifiques, des productions littéraires. Dans ses rapports sociaux, dans ses conversations, la vraie éducatrice, en vue de la préparation générale de sa classe, peut faire des observations psychologiques sur les défauts, les travers de caractères qu'elle rencontre et qu'elle sera peut-être amenée à détruire en germe dans ses élèves. Pour instruire les autres et commander à leur intelligence et à leur cœur, il faut veiller sur soi; la bonne maîtresse travaillera à devenir plus patiente, plus douce pour savoir se posséder au moment difficile.

Voilà la vraie préparation générale.

La répartition des matières et un bon emploi du temps entrent encore dans la préparation générale de la classe.

A. VAGNER.

Le lavage de l'école

Une institutrice demande: "Les commissaires ayant augmenté le traitement d'une institutrice, peuvent-ils, à cette occasion, obliger cette dernière à payer le lavage de l'école?"

Non. L'article 69 des *Règlements Refondus* du Comité catholique dit que les "instituteurs et les institutrices ne pourront jamais être obligés de faire ces travaux (balayage, lavage et chauffage), à moins d'une entente, à cet effet, avec leur commission scolaire".

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

(Discours prononcé par l'honorable P.-B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, à l'ouverture de la séance solennelle des sections de littérature et de pédagogie réunies, au Manège militaire, à Québec, le 25 juin 1912).

Messieurs,

C'est au nom des sections conjointes de littérature et de pédagogie que j'ai l'honneur de présider cette séance.

Je n'ai pas besoin de justifier ici cette alliance des lettres et de l'école, ni non plus de vous exposer leurs titres à l'attention bienveillante et à l'hommage des Congressistes.

C'est par l'école qu'une langue se corrige sans cesse sur les lèvres des enfants, et c'est par l'école qu'elle revient toujours aux sources pures de ses origines, aux lois essentielles de sa syntaxe. L'école, à tous les degrés de l'enseignement, initie l'étudiant aux secrets de plus en plus profonds du vocabulaire et de la composition; elle lui apprend peu à peu à manier avec correction d'abord, avec aisance ensuite, et avec souplesse et avec art, la langue qu'il parle.

L'école—l'école primaire, le collège classique, l'Université—développe aussi, cultive, enrichit l'esprit de ceux qui la fréquentent, et elle le rend donc propre à conserver les bonnes traditions du parler français, à surveiller aussi ses progrès, à le mettre au point des nécessités qui déterminent son évolution.

La littérature, c'est l'expression supérieure du parler, de la langue d'un peuple. C'est la littérature qui illustre la langue française. Dans les œuvres écrites, les mots viennent, à l'appel des idées, se grouper en d'harmonieux rapports, et ils font briller, au contact de leurs syllabes, l'éclat splendide, métallique, de leurs formes classiques.

Certes, notre littérature canadienne-française n'a pas encore produit les ouvrages qui portent avec le cachet original de la plus belle langue, la parure la plus magnifique du génie français. Nous n'avons pas eu encore notre siècle dix-septième: notre littérature ne compte pas même encore un siècle d'existence. Mais on me permettra bien de dire ici que si les développements de notre littérature canadienne-française ont été lents, paralysés le plus souvent par les conditions mêmes de notre vie historique, cette littérature n'en est pas moins l'une des plus belles, j'ai grande envie de dire la plus belle du Canada britannique.

Depuis Etienne Parent, François-Xavier Garneau, Ferland, de Gaspé, Crémazie, jusqu'à nos écrivains d'hier et d'aujourd'hui, quelle lignée d'esprits généreux qui ont su tirer de l'heure présente où ils se recueillaient pour penser leurs œuvres, le meilleur parti possible, et qui nous ont laissé

des livres où s'est exprimée avec une étonnante vigueur, et une clarté toute française, la langue que nous parlons.

Aussi sommes-nous fiers, à l'occasion de ce premier Congrès de la Langue Française au Canada, de proclamer ceux qui ont le plus contribué à sa nécessaire et durable illustration. Et si, aux noms que nous avons tout à l'heure rappelés, nous ajoutons ceux de Gérin-Lajoie, de Casgrain, de Joseph-Charles Taché, d'Arthur Buies, de Faucher de Saint-Maurice, de J.-P. Tardivel, d'Edmond de Nevers, de Louis Fréchette, nous ne ferons encore que signaler, parmi les disparus, quelques-uns seulement de ceux dont notre histoire garde jalousement le souvenir.

Combien je voudrais pouvoir aussi nommer, ce soir, tant d'ouvriers obscurs, mais combien habiles et dévoués, qui pour travailler à l'élaboration de toutes nos forces intellectuelles, se sont dépensés sans gloire dans les travaux de l'enseignement! Instituteurs et institutrices, professeurs qui ont si délicatement, si patiemment ouvert les jeunes intelligences que l'on confiait à leur soin. Leurs noms sont oubliés, mais leur esprit revit quelque part dans une pensée qu'il a allumée au front d'un enfant, dans une action qu'il a généreusement inspirée!

Et si je ne puis proclamer ici tant de héros ignorés qui ont fait, à l'école, l'histoire de notre langue, laissez-moi du moins nommer quelques hommes, quelques femmes dont la vie s'est identifiée avec l'œuvre de l'éducation: le Père Lejeune, Laval, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, les frères Charron, sous le régime français; sous le régime anglais, nos fondateurs de collèges, Plessis, Girouard, Painchaud, Brassard, et autres..... des maîtres comme Perrault et Bardy, des directeurs de l'enseignement comme Meilleur et Chauveau!

Il convenait, me semble-t-il, d'évoquer ce soir ces noms et ces souvenirs. Je ne pouvais mieux unir dans une commune louange ceux qui ont avec persévérance travaillé à la conservation et à la glorification de notre langue française.

Vous aurez maintenant le grand plaisir d'entendre les orateurs inscrits au programme de cette soirée. Voix de France, voix du Canada: elles vont tour à tour chanter à nos oreilles. Et vous éprouverez une fois encore comme elle est belle, sonore, et capable de porter les plus fines et les plus hautes pensées, notre douce, notre délectable langue maternelle.

Sir Adolphe Routhier et M. l'abbé Groulx parleront au nom de vos âmes canadiennes et acadiennes; le premier dira nos hommages à la France et à l'Académie française, l'autre nous parlera des traditions des lettres françaises au Canada.

M. Etienne Lamy, de l'Académie française, répondra à nos discours de bienvenue. Nous écouterons avec gratitude la parole élégante et chaude de l'éminent délégué de l'Académie.

Puis, c'est la poésie de France s'exprimant par les lèvres de M. Gustave Zidler, un ami des "deux Frances", qui accordera sur sa lyre ses émotions et les nôtres, les meilleures inspirations et les plus touchants souvenirs de nos "communes patries".

PEDAGOGIE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

DISCOURS DE L'INSPECTEUR GENERAL

*Devant la première convention des Commissaires d'écoles tenue à Laprairie,
dimanche, 1er septembre 1912*

A l'occasion de la bénédiction d'une école primaire supérieure dirigée par les Frères de l'Instruction chrétienne, à Laprairie, le président de la commission scolaire de l'endroit, M. L. C. Pelletier, avocat, avait réuni les commissaires d'écoles du comté. Un grand nombre de contribuables et de dames assistaient aussi à cette fête de l'éducation. La convention était présidée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Lamarche.

L'Inspecteur général des écoles catholiques, M. C.-J. Magnan, représentait le Surintendant de l'Instruction à cette importante convention. Invité à parler, il a prononcé le discours suivant :

M. le président,

Messieurs,

Vous ne sauriez croire avec quelle joie j'assiste aujourd'hui à la première convention régionale des commissaires d'écoles. Il était réservé à votre beau comté, messieurs, de donner le premier l'exemple en réunissant dans une pensée commune ceux qui ont reçu des parents la noble mission d'organiser et d'administrer les écoles dans chaque municipalité, et à qui la loi, chez nous, confie la lourde mais combien honorable tâche de pourvoir à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Ces conventions de commissaires d'écoles, je les appelais de tous mes vœux depuis longtemps; aussi dès mon premier rapport comme Inspecteur général, en ai-je suggéré l'idée. Je remercie donc très sincèrement le distingué président de la commission scolaire de la ville de Laprairie, M. Pelletier, de m'avoir convié à cette réunion importante; à ce citoyen distingué, à cet excellent patriote, ma plus cordiale gratitude.

C'est pour la première fois que je me trouve à pareil honneur, honneur qui est pour moi la meilleure récompense d'une carrière loyalement consacrée au service des traditions nationales et religieuses de ma race.

M. le président, avant de traiter le sujet qui nous intéresse tous à un si haut point, l'Instruction publique, il est de mon devoir de vous dire, de la part de l'honorable M. de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, combien il regrette de n'avoir pu se rendre ici aujourd'hui; retenu à Québec par des devoirs impérieux, M. le Surintendant vous prie d'agréer ses excuses et de croire qu'il est avec vous et vos collègues de cœur et d'esprit. M. de la Bruère, qui préside à la direction de l'ensei-

gnement dans la province de Québec depuis dix-sept ans avec tant de sagesse, de distinction et de dévouement, apprécie hautement l'idée des conventions régionales de commissaires d'écoles; et en me déléguant ici aujourd'hui à sa place, il approuve cette idée d'une façon péremptoire.

IMPORTANCE DES CONVENTIONS REGIONALES DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

MM. les commissaires du comté de Laprairie, pour la première fois dans la province de Québec, toutes les commissions scolaires d'un comté se sont réunies pour deviser entre elles du grave et vital problème de l'éducation des enfants. Ce sentiment vous honore et proclame éloquemment à la face du pays que la question de l'Instruction publique vous est chère, que vous en comprenez toute l'importance. Ah! certes, je le sais, dans vos commissions scolaires respectives, vous avez souvent discuté entre vous le problème scolaire; maintes fois le Surintendant, dans ses circulaires et dans des lettres particulières, vous a rappelé les devoirs prescrits par la loi de l'Instruction publique et les règlements du Comité catholique, et deux fois l'année, votre dévoué inspecteur, M. Longtin, vous a rencontrés, encouragés et conseillés; d'autre part, l'Eglise, par la voix éloquente et autorisée de votre vaillant archevêque et la parole tombée souvent dans chaque paroisse du haut de la chaire de vérité, vous reedit les graves obligations des parents vis-à-vis des enfants.

PROGRES A REALISER

Néanmoins, messieurs, en dépit des progrès notables réalisés sur tous les points de notre province, nous sommes loin d'avoir atteint la perfection. Et les vrais amis de notre peuple, sans l'insulter, sans le proclamer la honte de la Confédération, tenant compte des difficultés à vaincre et des sacrifices faits, ont su lui rappeler souvent ces vérités: que trop de nos écoles primaires ne sont pas assez spacieuses et convenablement meublées; que les titulaires, dans bien des cas, ne sont pas suffisamment rétribués, de là un changement trop fréquent du personnel enseignant; que les classes encombrées d'élèves ne produisent rien de bon, que les commissaires ne sauraient choisir avec trop de soin les instituteurs et les institutrices; et en ces dernières années, le Surintendant de l'Instruction publique et votre humble serviteur, en maintes circonstances, ont précisé le caractère de l'école primaire qui doit donner à tous, et sur place, l'instruction nécessaire à chacun dans la vie et orienter les élèves suivant leurs aptitudes, vers les écoles spéciales: agricoles, normales, techniques, commerciales ou secondaires.

LA LUTTE SCOLAIRE

Ah! messieurs, ce n'est pas d'hier que date la campagne qui se pour-

suit en faveur de l'école primaire! En 1842, au début de l'Union des deux Canada, il s'est trouvé des hommes d'Etat canadiens assez désintéressés pour risquer leur avenir politique au profit de l'école française et catholique. Jusque-là, les Canadiens français avaient été privés d'un système scolaire qui ne répugnât pas à leur conscience. Les bases de notre organisation scolaire actuelle furent jetées en même temps que, au prix de lutttes et d'efforts inouïs, la responsabilité ministérielle était reconnue, la langue française remise en honneur, la liberté municipale concédée et la décentralisation judiciaire fixée par le Parlement. Depuis ces temps reculés, l'œuvre de la colonisation, la construction des routes, des ponts, la création des paroisses, en un mot le grand œuvre indispensable à l'établissement d'un jeune peuple absorba le meilleur de nos efforts. Mais le temps arriva où le problème de l'éducation de la jeunesse se posa bien net à l'attention du peuple. Déjà, grâce au clergé, l'enseignement secondaire était bien organisé un demi siècle avant que l'Etat voulût créer un système scolaire convenant également aux catholiques et aux protestants; à partir de 1850, nos évêques patriotes multiplièrent ces admirables institutions de Frères et de Sœurs qui répandirent dans les villes et les gros villages les bienfaits de l'enseignement primaire, moyen et supérieur. Restaient les petites écoles, celles du hameau et du rang, les plus importantes peut-être, puisqu'elles sont fréquentées par les trois quarts de la population scolaire. Elles se multiplièrent rapidement et, sous la direction des Surintendants de l'Education et avec le concours des Inspecteurs d'écoles, elles s'organisèrent au point de vue pédagogique. La création des écoles normales en 1857 accéléra le mouvement de progrès. A l'époque de la Confédération, les écoles catholiques de la province de Québec soutenaient une comparaison avantageuse avec celles des autres provinces. Mais, de 1867 jusqu'à ces dernières années, préoccupés des grands travaux publics, nos gouvernants ne songèrent pas à augmenter les octrois de l'Education qui devinrent notoirement insuffisants. Néanmoins le développement agricole et industriel de notre pays sollicitait impérieusement une nouvelle poussée vers une instruction primaire mieux adaptée aux besoins de l'époque.

MESURES UTILES ET PRATIQUES

De toute nécessité, il fallait augmenter et augmenter considérablement les crédits destinés à l'éducation populaire, sans quoi notre province courait le risque de faillir à ses obligations vis-à-vis l'école primaire. Depuis 1905, remercions-en la Providence, le gouvernement de Québec a accompli une œuvre éminemment patriotique en doublant les octrois de l'éducation. Depuis cette date, c'est toute une suite de mesures utiles et pratiques que l'on a mises en vigueur: nouvelles écoles normales, primes aux instituteurs et aux institutrices, primes aux municipalités, crédits

spéciaux pour les académies ou écoles primaires supérieures, augmentation de la subvention des écoles publiques, subvention restée la même depuis 1867, octrois supplémentaires en faveur des écoles pauvres, réorganisation des écoles d'agriculture, création d'écoles techniques, etc., etc.

Il n'est que juste, messieurs, de louer celui qui a eu le courage de mener à bien ces différentes mesures. Et ici qu'il me soit permis de rendre hommage à Sir Lomer Gouin, si généreusement secondé, d'ailleurs, dans la Législature, par cet autre patriote, le distingué chef de l'opposition, M. Tellier. Le gouvernement et la Législature ont donné l'exemple aux commissions scolaires; l'un et l'autre ont prouvé qu'ils attachaient une grande importance à l'œuvre de l'école primaire, en votant généreusement de nombreux octrois. Aux commissaires d'écoles maintenant de les imiter, de faire leur devoir et tout leur devoir.

NOTRE SYSTEME SCOLAIRE

Quelle est l'étendue de ce devoir? Avant de traiter ce point, permettez-moi de rappeler qu'il y a trois ans, je parcourais une partie de l'Europe afin de voir de mes yeux les écoles des vieux pays et d'entendre de mes oreilles les instituteurs et les institutrices de ces lointaines contrées. Après avoir étudié sur place et dans les documents officiels, l'organisation scolaire de la France, de la Suisse et de la Belgique, je crois pouvoir affirmer que le système d'instruction publique de la Province de Québec l'emporte sur ceux des pays ci-dessus nommés, au point de vue de la liberté bien comprise, d'où naissent la paix et l'harmonie dans un pays habité par des peuples de langue et de religion différentes. Ce système a, de plus, le grand avantage d'être soustrait à la politique, en ce sens que le chef hiérarchique de notre enseignement primaire, le Surintendant, demeure alors que les gouvernements passent, se modifient ou se transforment. Il en est de même du Conseil de l'Instruction publique, composé de membres nommés à vie. Cette permanence dans la direction scolaire, assure à notre système un esprit de suite qui le met à l'abri des réformes irréfléchies ou des changements trop fréquents. La loi de l'Instruction publique de Québec assure aussi aux pères de famille la liberté de gouverner leurs écoles par l'entremise des commissaires et des syndics. Et en accordant l'équivalence aux instituteurs congréganistes elle met au service de la population le dévouement, le zèle et l'expérience des communautés enseignantes. Enfin, le caractère officiellement confessionnel de la loi d'Education de Québec, assure à l'école primaire catholique le précieux et incomparable concours de l'Eglise. C'est elle qui, par ses évêques et par ses prêtres, apprend aux pères de famille leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants, et les oblige, même sous peine de faute grave, de faire instruire convenablement ceux que la Providence a confiés à leur garde.

Au point de vue de la fréquentation scolaire, l'influence morale de l'Eglise vaut infiniment mieux que les textes de loi: l'expérience le prouve.

LE DEVOIR DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Vis-à-vis de cette loi sage et libérale, qui laisse une part si large à l'initiative municipale, quelle est l'étendue de vos devoirs, messieurs les commissaires ? Car c'est vous, vous m'entendez bien, qui ferez la Société de demain au moyen de l'école, qui assurerez à notre province une place prépondérante dans la Confédération, si vous le voulez.

En vertu de la loi, messieurs, loi qui ne fait que reconnaître le droit naturel des parents dans le domaine de l'éducation, vous possédez des attributions très étendues en matière d'enseignement : la construction et l'entretien des écoles ; le choix des livres classiques ; l'engagement des instituteurs et des institutrices ; la surveillance du personnel enseignant et la visite des classes ; tout ce qui regarde l'école primaire, en un mot, relève des commissaires d'écoles, choisis par les contribuables de la municipalité, lesquels contribuables forment, dans tous les cas, la majorité des parents. Les commissions scolaires ont donc raison de se montrer jalouses de leurs droits, mais en même temps, elles doivent s'efforcer de remplir tous les devoirs que leur imposent et la dignité de leurs fonctions, et la loi sous la protection de laquelle ils accomplissent leur noble et patriotique tâche.

Permettez-moi de préciser ces devoirs : les commissaires ont pour mission de faire observer avec honnêteté et intelligence la loi de l'éducation. Ils doivent, entre bien d'autres obligations, construire des bâtiments scolaires conformes aux règles de la pédagogie et aux lois de l'hygiène ; enjoliver les alentours de l'école ; meubler la classe et en orner les murs, en vue des besoins de l'enfance et des nécessités de l'enseignement ; engager des institutrices et des instituteurs compétents, les payer sans mesquinerie, les traiter avec égard, voir au chauffage, au balayage et au lavage des classes et non imposer cette charge au titulaire de l'école ; en un mot, les commissaires sont les mandataires et des pères de famille et de l'État. Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne saurions trop le répéter : les commissaires d'écoles qui remplissent les devoirs de leur charge avec générosité et patriotisme, comme ils font du bien à leur pays !

En dotant leur municipalité d'écoles primaires réellement efficaces, ils offrent à toute une génération des moyens d'instruction puissants et faciles. En bâtissant des écoles confortables, dont le séjour sera agréable aux élèves, ils accomplissent un acte de justice envers l'enfance qui a droit aux prévenances des parents. En pourvoyant chaque école rurale d'un petit terrain entouré d'arbres et orné de plantes et de fleurs, ils inspirent aux enfants l'amour de la vie champêtre. En confiant les écoles à des instituteurs et à des institutrices dignes de leur haute mission et en ne reculant pas devant la dépense qu'il faut s'imposer pour assurer les services de telles personnes, ils contribuent de la manière la plus intelligente et la plus directe possible à procurer au peuple les bienfaits innom-

brables d'une bonne instruction primaire. En visitant les classes, aux termes de la loi et en distribuant des récompenses bien choisies, ils développent parmi les enfants un esprit d'émulation des plus louables. Enfin en faisant leur devoir, simplement leur devoir, les commissaires d'écoles acquièrent des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

REFORMES PRESSANTES

Outre les devoirs généraux que je viens d'énumérer, il en est de pressants qu'il est de mon devoir de vous signaler :

1. Confier les écoles primaires intermédiaires (modèles) et les écoles primaires supérieures (académiques) de garçons à des maîtres de préférence à des institutrices: le gouvernement offre aux municipalités une prime spéciale à cette fin;

2. Choisir des instituteurs et des institutrices qualifiés au point de vue professionnel, tels les instituteurs congréganistes ou les élèves brevetés des écoles normales; n'avoir recours aux personnes non qualifiées (non diplômées) qu'en cas d'urgence et avec l'autorisation du Surintendant.

3. Elever sérieusement le minimum du traitement, si nous ne voulons pas que les autres provinces drainent l'élite de notre personnel enseignant;

4. Ouvrir deux salles de classes dans chaque arrondissement où le nombre des élèves atteint le chiffre 60; dans ce cas, confier les élèves de 5 à 7 ans à une sous-maîtresse diplômée, car le soin et la direction des tout jeunes élèves requièrent une formation spéciale;

5. Ne pas multiplier les écoles outre mesure, lorsque les distances ne l'exigent pas, mais construire des écoles spacieuses, à plusieurs classes, dont la gouverne serait confiée à un directeur ou à une directrice.

6. Garder aussi longtemps que possible à la direction d'une école, et cela en élevant le traitement chaque année, les titulaires qui font preuve d'aptitudes pédagogiques réelles, d'un zèle intelligent et sincère;

7. Pourvoir les écoles d'un mobilier convenable, de cartes, tableaux, globes, bibliothèques, boulier-compteur et de tous autres engins scolaires favorisant l'enseignement;

8. Visiter régulièrement les écoles, encourager les maîtres et les élèves et voir à ce que rien d'utile ne manque aux classes;

9. Encourager les élèves, par tous les moyens pédagogiques possibles, à parcourir complètement et avec succès chacun des trois cycles des huit années du programme primaire;

10. Et enfin, nous ne saurions trop le répéter, assurer aux instituteurs et aux institutrices de carrière les moyens de vivre honorablement dans la société.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

Certaines municipalités font preuve d'une mesquinerie vraiment

honteuse à l'égard des institutrices. On oublie que ces jeunes personnes ont fait des sacrifices pour se préparer à remplir leur tâche avec succès; qu'elles s'éloignent du village et de la famille pour aller prendre soin d'enfants étrangers qui les paieront assez souvent de leur zèle et de leur dévouement par l'ingratitude et l'insubordination; qu'elles doivent, à même le maigre salaire qu'on leur donne, se nourrir, s'habiller, payer leurs frais de voyage à l'église ou dans la famille, et même se pourvoir de certains livres et dictionnaires que très souvent les commissaires leur refusent.

Vous connaissez cet axiome, messieurs: "tel maître, telle école". Il importe donc au premier chef de s'assurer les services d'institutrices et d'instituteurs compétents. Pour faciliter la tâche des commissaires, le gouvernement a fait voter à la dernière session de la Législature deux nouveaux octrois spéciaux. Le premier de ces octrois, \$60,000.00, est destiné aux municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices, y compris les sous-maîtresses, reçoivent un traitement minimum de \$125.00, et le deuxième \$40,000.00, sera distribué aux municipalités payant à chacune de leurs institutrices (y compris les sous-maîtresses) un traitement minimum de \$150.00. Ainsi les commissions scolaires qui paient un traitement minimum de \$150.00 à chacune des institutrices de leur municipalité ont droit aux octrois spéciaux de \$125,000.00, \$60,000.00 et \$40,000.00, que le gouvernement met si généreusement à la disposition des commissions scolaires.

Je sais que dans le district de M. l'inspecteur Longtin, et je l'en félicite, le traitement minimum moyen s'élève à \$160.00. Mais dans cette fertile région, aux portes même de la métropole du Canada, peut-on dire que ce chiffre de cent-soixante piastres constitue un minimum convenable?

Avec franchise, je dois dire que non. Ce traitement ne représente que seize piastres pour chaque mois de l'année scolaire, alors qu'à Montréal les jeunes filles instruites gagnent, dans les bureaux, de huit à dix piastres par semaine, soit 32 à 40 piastres par mois.

Si l'on compare, néanmoins, les labeurs des institutrices avec ceux des employés de bureaux, de combien ceux des premières ne l'emportent-ils pas en importance et en dignité!

LE BON MAITRE

Les commissaires qui trouvent exagéré un traitement de \$250 à \$300 pour une institutrice compétente et de \$600 pour un maître réellement qualifié, réfléchissent-ils sérieusement à la tâche difficile, délicate et lourde de responsabilité de l'instituteur?

Le bon maître ne se contente pas de transmettre ses connaissances, mais il forme aussi le caractère: il est plus qu'artisan, il est artiste. Son enseignement est vraiment éducatif, parce qu'une large place est faite à l'enseignement religieux, moral et patriotique. Ses leçons sont substan-

tielles et vivantes; il sait les adapter aux besoins du milieu. Par l'exemple et la parole il prêche la vertu de tempérance, vertu nationale par excellence; il apprend de bonne heure aux enfants que "les petits ruisseaux font les grandes rivières", c'est-à-dire que l'homme économe peut, sou par sou, sinon édifier une grosse fortune, du moins acquérir une modeste aisance, et la caisse d'économie scolaire permet aux élèves de mettre cette sage théorie en pratique. Il a de l'autorité en classe, le bon maître, car il est dévoué et aimé de ses élèves, à la façon du Divin Maître; le bon maître se rappelle ce sage conseil donné par son ancien professeur de pédagogie à l'école normale: "Toute autorité dont le dévouement n'est pas le principe n'est pas digne de ce nom". Le bon sens règne dans sa classe, et avec à-propos il habitue les élèves à discerner le vrai du faux, le bien du mal, l'utile du nuisible, il s'applique à cultiver chez eux un jugement droit, juste et sûr. Son enseignement est intéressant et pratique. Par une série de leçons de choses habilement préparées, il fait suivre à ses élèves de la campagne le développement si intéressant et les transformations successives de la plante, de la fleur et de l'arbre, il explique les phénomènes qui s'accomplissent sous leurs yeux "dans cet immense laboratoire qui est la terre", en un mot il crée à l'école cette atmosphère terrienne qui fait de la nature un spectacle enchanteur dont les enfants, devenus grands, ne pourront plus détacher les yeux.

Dans ses leçons de géographie, il apprendra à ses élèves que les rivières ne coulent pas à leur fantaisie; que les produits du sol qui se rattachent à l'agriculture ou à l'industrie ne sont pas distribués au hasard, mais que leur répartition dépend de conditions précises et déterminées; que le régime économique, en un mot, doit être fondé sur les conditions naturelles du sol et du climat: car, pour le bon maître, la géographie n'est pas seulement la science des formes extérieures de la terre, mais la science des raisons de ces formes et des phénomènes qui s'y manifestent.

Enseigne-t-il l'histoire nationale, le bon maître canadien sait dégager de l'ensemble des événements cette salutaire et grande leçon, tracée récemment à Québec par l'illustre académicien français, M. Etienne Lamy: "Nous y voyons (au Canada français) quelles vertus conservent une race. Vous êtes ce que nous avons été, nous apprendrons de vous à redevenir ce que vous êtes. La France, en voulant se faire nouvelle, s'est vieillie. En ne vous détachant pas de vos traditions, vous avez perpétué votre jeunesse. Tandis que chez nous les vivants ont parfois semé la mort, vos morts vous ont gardé le secret de la vie. Et notre commun langage est plus beau dans votre bouche parce que tout y est sain: les mots et les pensées".

Le bon maître s'applique à former le goût de ses élèves, en leur faisant admirer et aimer ce qui est beau: le beau est pour l'esprit ce que le bien est pour le cœur. Le beau élève l'âme et grandit; aussi le véritable éducateur écarte-t-il des yeux de ses élèves tout ce qui est défectueux, tout

ce qui est laid, tout ce qui est grotesque. Par la lecture, la récitation, la dictée, la composition il fait rayonner le beau en classe. Le bon ordre, la clarté de la méthode, la simplicité du langage, l'ornementation sobre mais choisie de la salle, tout contribue à la culture du bon goût à l'école.

Et le beau mène naturellement à l'auteur de toute beauté, à Dieu même. C'est alors que le bon maître enseigne avec amour pour l'âme des enfants, pour la formation chrétienne de leur esprit, de leur cœur et de leur caractère. Aussi il emploiera le meilleur de son talent pour faire aimer l'enseignement religieux. Avec l'amour de Dieu et de son Eglise, il acclimatera l'amour des pauvres dans le cœur de ses élèves. Oh! l'amour des pauvres, comme il ennoblit l'homme, comme il le rapproche de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Avec l'amour de Dieu et celui des pauvres, le bon maître nous conduit sur les sommets, avec lui nous entrons dans l'idéal, "l'azur dans lequel les âmes déploient leurs ailes, planent, s'exaltent et dominent de toute la hauteur de leur essor la matière qu'elles doivent gouverner".

Et cette matière, le bon maître ne la dédaigne pas: son enseignement tend chaque jour à préparer dans ses élèves des hommes de progrès; il s'efforce d'abord de garder à la terre les bras dont elle a besoin, car il comprend que l'école rurale doit faire aimer le sol natal à l'enfant et non lui faciliter les moyens de le désertier, puis, en éducateur avisé, il sait découvrir les aptitudes des enfants au commerce ou à l'industrie. Conscient de la responsabilité qui lui incombe, il oriente qui de droit vers les écoles spéciales, comme je le disais au début de cette conférence.

S'agit-il des écoles de filles? (car sous le titre du Bon Maître je comprends aussi bien l'institutrice que l'instituteur), l'économie domestique a sa place au programme et les travaux ménagers sont remis en honneur. La bonne institutrice comprend que la femme est l'âme de la maison, "l'indispensable ouvrière du bonheur et de la prospérité des familles"; c'est pourquoi sur la porte de son école on pourrait écrire cette devise: "L'école pour la vie".

Et le bon maître est enfin un patriote éclairé. Il sait faire aimer la patrie aux enfants, et plus particulièrement la province de Québec, le berceau de notre race, la province-mère de la Confédération. Ah! il l'aime la terre de nos pères, le véritable instituteur canadien! Cette terre, riche de trois siècles de traditions françaises et catholiques, riche d'un noble patrimoine de conquêtes et de gloires, colonie aujourd'hui du plus grand empire du monde, il apprend aux élèves à en mesurer l'étendue, à en étudier les richesses naturelles et les conditions économiques. Il s'efforce par-dessus tout à former dans ses élèves des citoyens éclairés, connaissant bien la constitution gouvernementale de leur pays, des Canadiens conscients de leurs droits et de leurs devoirs, de fidèles et loyaux sujets du Roi. En résumé, suivant l'expression populaire, le bon maître tient bien son école: il y obtient des résultats qui témoignent de la valeur

de son enseignement. Il jouit auprès de ses élèves et des familles d'une légitime autorité.

Voilà, messieurs, ce qu'est le bon maître. Est-il juste, raisonnable de penser que ce rôle d'éducateur peut être joué par n'importe qui, voire même par des jeunes filles non diplômées? Est-il raisonnable de croire que c'est en offrant des salaires de famine que les commissions scolaires s'assureront les services de bons maîtres?

LE GRAND PROBLEME SOCIAL

Non, messieurs, le temps est arrivé, dans notre province où il faut considérer le problème de l'école primaire comme le plus important de nos problèmes sociaux. Le Canada s'avance à grands pas dans la voie du progrès matériel; chaque année plusieurs centaines de mille étrangers viennent partager avec nous l'immense territoire canadien. C'est dire que dans vingt-cinq ans d'ici la province de Québec aura à lutter avec le nombre de plus en plus écrasant. Nous voulons garder nos positions, cependant, nous voulons rester français et catholiques, en même temps que les meilleurs des Canadiens, eh bien! prenons les moyens de rester fidèles à nous-mêmes. Et de tous les moyens qui s'offrent à nous, je n'en sais pas de plus sûr, de plus efficace que l'école primaire bien organisée.

Messieurs les commissaires du comté de Laprairie, en vous réunissant aujourd'hui en convention, vous avez donné un salubre exemple qui sera suivi, je l'espère, par tous les autres comtés de la province. Je souhaite que vous retourniez chacun dans vos municipalités avec la ferme résolution de vous intéresser de plus en plus à la petite école, de vous montrer généreux envers elle, puisqu'elle est le prolongement de la Famille et l'image de la Société future.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN.

Note officielle.

- 1.—(a) Le dessin doit être enseigné à tous les enfants *sans exception*, même à ceux qui ne savent encore ni écrire, ni lire;
- (b) Dès le commencement de l'année scolaire;
- (c) En deux leçons, d'une demi-heure au moins, *chaque semaine*;
- (d) Exclusivement au moyen d'objets;
- (e) Sur l'ardoise, ou mieux, sur papier peu coûteux. (Format maximum: 8 × 10 pcs.)

2.—Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école: lesquels dessins seront transmis, *quand demandés*, au département de l'Instruction publique.

BOUCHER DE LABRUERE,
Surintendant.

Suggestions.

Pour répondre au désir d'un grand nombre d'institutrices, nous donnons ci-dessous, à titre d'indication, une liste suggestive d'objets simples qui pourront servir de modèles-nature pour les élèves commençants: soit comme travail à faire en classe, soit comme devoirs à la maison.

Le dessin de ces objets devra toujours être ou plus grand ou plus petit que l'objet lui-même. Surtout, il sera fait *à main levée*, c'est-à-dire sans le secours de la règle ou autre instrument.

Afin d'utiliser le plus fructueusement possible ces modèles-nature, nous croyons bon, en même temps, de conseiller aux titulaires la lecture très attentive des numéros de janvier et février 1902, pages 292 et 341, de leur collection du journal *l'Enseignement primaire*. Et tout spécialement le chapitre *Les modèles-nature* page 341.

Série d'objets pouvant servir de modèles-nature de dessin.

Aiguilles à tricoter,	Tableau mural,
Fil à plomb	Portes fermées,
Crampons,	Fenêtres,
Epingles à cheveux,	Cadres,
Crochets de bottines,	Persiennes,
Canne à poignée recourbée	Ardoise encadrée,
Tiges et épis de foin,	Crochets,
Étiquettes carrées,	Cadre pour photographies,
Étiquettes rectangulaires,	Plumes d'oiseaux,
Cartes de visite (coin plié)	Damier,
Règle plate,	Enveloppes timbrées,
Coupe-papier,	Mouchoirs à bords,
Pancartes,	Groupements de cartes de visite,
Pied de roi, (pliant)	Cartes à jouer (non les figures)
Mur en pierres,	Diapason,
Equerres,	Triangle (instrument de musique)
Croix de tempérance	Echelle,
Carte à jouer: as de carreau,	Barrière,
Carte à jouer: as de cœur, etc.,	Fouet,
Livres, cahiers, (à plat)	Tiges et épis de blé, d'avoine, d'orge
Dominos,	etc.,
Cartes de loto,	Couteaux de table,

Fourchettes,	Plumes à écrire,
Ciseaux-suspendus,	Crayon taillé,
Groupements de cartes à jouer,	Planche à pain,
Haches,	Ecran japonais ou autre,
Grillages,	Main ouverte (dedans),
Balai,	Main ouverte (dessus),
Pelle,	Fer à friser ouvert,
Pinceaux plats,	Clés,
Avirons et rames,	Cadenas,
Bêche,	Scies,
Fourche,	Fruits coupés,
Boucles de ceinture,	Cible,
Clôtures,	Feuilles d'arbres,
Cerf-volant,	Branchettes de feuilles,
Raquette simple,	Marguerites,
Raquettes croisées suspendues,	Trèfles,
Drapeau tricolore,	Pensées,
Drapeau, anglais,	Fleurs pressées,
Autres drapeaux,	Papillons,
Thermomètres,	Eventail ouvert,
Cerceau	Niveaux de maçon,
Roues,	Morceaux de pré-larts,
Cadrans,	Morceaux de tapis,
Montres,	Morceaux de papiers peints,
Assiettes unies,	Morceaux d'étoffes
Plats ovales unis,	Morceaux de broderies.
Assiettes décorées,	Pièces de monnaie,
Plats ovales décorés,	Silhouettes d'objets à contours arron-
Pince-nez,	dis (fruits, légumes, etc.),
Canif entr'ouvert	Silhouettes d'arbres touffus;
Aimant,	La vue de face ou la vue de côté
Faucille,	d'une maison, d'une grange, d'une
Faux,	armoire, d'une chaise, d'un pupi-
Fer à cheval,	tre, etc., etc.

Inutile d'ajouter que chaque titulaire reste libre de modifier cette liste selon son initiative, ses besoins, son milieu et les circonstances.

N. B.—Les mêmes objets pourront servir de modèles pour des élèves d'inégale capacité: *exiger alors plus de correction des plus habiles.*

CHS-A. LEFEVRE,

Directeur de l'Enseignement du Dessin.

Dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme à l'école
contribue-t-il au développement intégral de l'enfant

CONFERENCE DONNEE DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE
L'ECOLE NORMALE LAVAL (25 mai 1912)

Par M. l'abbé J.-G.-O. Fleury, Ptre (suite)

Le mot caractère dérive d'un mot grec qui signifie j'imprime, je grave. C'est le signe, c'est la marque distinctive d'une idée, d'une personne, d'une chose.

Les facultés qui dominant chez une personne, qui la distinguent d'une autre, qui mettent en relief sa physionomie morale, constituent son caractère.

Le caractère s'entend des dispositions naturelles, intellectuelles ou morales, des penchants, des habitudes, des sentiments, qui gouvernent nos actions et distinguent, dessinent notre personnalité.

Le caractère, i.e. la constitution morale, se distingue, est indépendant et existe en dehors de la constitution physiologique ou tempérament; mais on ne saurait nier l'influence énorme du tempérament sur le caractère.

Permettez-moi de rappeler en peu de mots quelques notions physiologiques sur les tempéraments. Je ne les crois pas inutiles vu leur influence sur les caractères. Je les emprunte à un traité d'anthropologie d'un savant médecin français. (Dr Bossu)

Je cite:

"Les tissus se combinent pour former des organes; les organes s'assemblent, s'arrangent pour constituer des appareils; la prédominance des appareils constitue les tempéraments. On pourrait donc reconnaître autant de tempéraments qu'il y a de prédominances organiques; mais réservant ce nom aux appareils qui exercent le plus d'influence sur l'enfant, on en compte cinq principaux: le sanguin, le bilieux, le nerveux, le lymphatique et le musculaire.

"Tempérament sanguin:—Le tempérament sanguin est caractérisé par la prédominance des systèmes de la circulation et de la respiration; par la grande capacité de la poitrine, la souplesse des solides et l'exacte proportion des humeurs. Les personnes qui en sont douées joignent à ces caractères une peau douce et vermeille, sillonnée de veines où circule aisément le sang, des cheveux châtain ou blonds, toutes les fonctions faciles et une chaleur animale assez prononcée.

"Sous le rapport du moral, les sujets sanguins sont, en général, francs, enjoués, et souvent inconstants. Ils ont une imagination vive, des idées heureuses, généralement plus d'esprit que de jugement et de génie. On

“les voit aussi préférer les arts aux sciences, le brillant au modeste et au solide.

“Tempérament bilieux.—La prépondérance des appareils bilieux et des organes digestifs donne lieu au tempérament bilieux, qui joint au volume plus considérable ou à l'activité plus grande du foie, la rigidité des parties solides de tout le corps. Les individus bilieux ont, en général, la taille moyenne, la peau brune et sèche, chaude et velue, les empreintes musculaires bien marquées. Ils sont doués d'une énergie physique et morale peu commune. Leur physionomie expressive brille par un regard vif et un air de supériorité et d'assurance.

“Ils ont une belle imagination, et, différents des sujets sanguins, ils se distinguent plus par la profondeur de la conception que par l'esprit. Hardis, ambitieux, avides de gloire, ils ne craignent pas d'entreprendre les plus grandes choses, et s'irritent contre les obstacles, qui semblent redoubler leurs efforts. C'est chez les hommes de ce tempérament qu'on trouve ordinairement les grands coupables et les grands bienfaiteurs de l'humanité.

“Tempérament nerveux:—Le tempérament nerveux, l'un des mieux dessinés dans la nature, est caractérisé par la prédominance du système nerveux ou sensitif sur les autres systèmes, et particulièrement sur le musculaire ou moteur.

“Les personnes qui l'offrent ont peu d'embonpoint, une peau aride et décolorée, des formes grêles, la fibre sèche, irritable. Elles ont le pouls vif, fréquent, concentré, le sommeil léger et tourmenté par des chimères; leurs impressions sont toujours vives, profondes.

“La tristesse, l'ennui, la méfiance, la jalousie, causent le malheur de ces âmes susceptibles, irritables, grondeuses au dedans, mais aimables au dehors. Ce tempérament est souvent le fruit des habitudes sociales, des émotions de toute espèce, des plaisirs, des spectacles, du luxe, enfin de tout ce qui tend à développer l'action du système sensitif et intellectuel, au détriment des fonctions motrices et digestives.

“Tempérament lymphatique.—Dans le tempérament lymphatique, les liquides blancs, lymphes et sérosités, prédominent sur le sang, et le système cellulaire sur les autres appareils. Le foie est inerte, les solides sont lâches, la quantité de fluide est considérable, et par suite, malgré le grand volume des poumons, la circulation se fait lentement et faiblement, la chaleur produite est moins abondante. Une peau blanche, fine, peu garnie de poils blonds et cendrés, des chairs molles, le visage bouffi, des lèvres décolorées, des yeux bleus, éteints, etc., caractérisent l'individu lymphatique, dont les fonctions sont généralement languissantes.

“Au moral, c'est la même inertie: l'imagination est froide, la conception lente, la mémoire peu heureuse, quoique dans l'enfance elle se montre active et que l'intelligence paraisse devoir être précoce; mais c'est un éclair qui s'éteint bientôt. Du reste, les personnes lymphatiques sont

“douces de caractères, affables, paisibles, incapables de grands crimes
“comme d’actions sublimes, et se contentant de peu pour se trouver heu-
“reuses.

“Tempérament musculaire.—La prédominance du système moteur
“sur le système sensitif caractérise le tempérament musculaire, qui peut
“être le produit accidentel de l’exercice gradué et longtemps prolongé
“des muscles. L’homme qui le présente a le cou épais et lourd, les épaules
“larges, ce qui fait paraître sa tête petite. Sa stature est ramassée, ses
“muscles se dessinent en saillies et dépressions très marquées, et sa peau
“est dure et épaisse.

“Le moral offre des modifications inverses. Les athlètes sont presque
“tous impropres à la méditation; ils sont dépourvus de ces élans des fa-
“cultés cérébrales qu’on remarque souvent chez les sujets les plus faibles
“et qui les rendent capables d’efforts physiques extraordinaires, mais peu
“durables. Leur force est relative à leur puissance musculaire et non à
“la surexcitation morale, qui n’est jamais portée à un haut degré”.

Tels sont les principaux tempéraments. Ils se mélangent et compli-
quent les uns avec les autres. Les proportions de ces mélanges sont
aussi diverses que les combinaisons et les complications elles-mêmes qui
peuvent se multiplier à l’infini. (*à suivre*)

Jean-Jacques Rousseau, éducateur (1) (*suite et fin*)

Par sa psychologie à courte vue, J.-J. Rousseau a été conduit à une
méthode d’éducation aussi fausse qu’enfantine. Du moment que l’essentiel
est de suivre la nature, point n’est besoin de demander à d’autres qu’à elle-
même les notions de la vie et du devoir. L’élève tirera donc tout de la
nature directement observée par lui. “C’est une sorte de Robinson Crusôé
de l’éducation qui doit se former en dehors des conditions habituelles et
retrouver ou plutôt inventer de nouveau par lui-même tout ce qu’a produit
la tradition des siècles accumulés, les sciences, la morale, la religion.”
Après avoir défini en ces justes termes cette méthode, M. Steeg lui-même
déclare qu’elle part d’une “donnée extravagante”. Ajoutons qu’elle est
la négation de tout progrès scientifique, littéraire, artistique et moral,
qu’elle condamne l’humanité à recommencer, à chaque génération, ses
premiers pas et à rester à jamais dans l’enfance.

J.-J. Rousseau prévoit que les instincts de l’individu devront s’harmoni-
ser avec les lois générales de la nature et c’est en cela que consiste pour lui
la morale.

Mais comment s’établira cette harmonie ? Uniquement, dit-il, par

(1) Voir l’*Enseignement Primaire* de septembre, 1912,

l'expérience et la nécessité. Quand l'enfant se sera brûlé, il comprendra qu'il ne faut pas toucher le fer rouge; et par une série d'expériences de ce genre, il verra comment il devra se conduire en face de la nature et de ses semblables.

Morale sans envolée et sans noblesse qui supprime l'idéal et ces grandes choses qui s'appellent le devoir, l'honneur, l'abnégation, le sacrifice ! Morale déprimante et décevante qui se contente de plier l'homme aux lois inéluctables de la nature ! Et c'est avec cela que Rousseau prétend élever l'homme et l'humanité, alors qu'il les dégrade et les abaisse.

Et à l'enfant que la nature formera ainsi en l'écrasant de toute sa force brutale, J.-J. Rousseau enlève le sens de l'énergie et de l'effort. Son élève doit se laisser faire par la nature, il ne se conduira, dit-il, que d'après l'avantage actuel, l'agrément, ou l'utilité. Lui parler d'obéissance c'est porter atteinte à sa propre nature; imposer à sa mémoire des exercices variés qui lui apprendront les langues vivantes ou mortes, la géographie et l'histoire, c'est forcer sa nature et en activer artificiellement le développement, et ainsi, pour respecter le libre essor de la nature, Rousseau expulse de son programme l'étude de tout ce qui s'apprend dans les livres.

Cette éducation, Rousseau la réserve à une élite; elle n'est faite ni pour les pauvres, ni pour les femmes.

A quoi bon, en effet, élever et instruire les femmes ? Elles ne sont point faites pour réfléchir; toute la vie elles resteront asservies à l'opinion publique, à l'autorité, à la tradition; et cela doit leur suffire puisque, n'étant rien par elles-mêmes, elles n'existent que pour le plaisir et le service de l'homme. "Rien de réactionnaire au fond comme ces vues sur l'éducation des femmes," écrit M. Steeg, dans le *Dictionnaire de Pédagogie* de M. Buisson. L'esprit chrétien en avait inspiré d'autrement larges et élevées à Madame de Maintenon et à Fénelon.

Ajoutons qu'un pareil mépris de la femme ne nous étonne pas de la part d'un homme qui s'est contenté de Thérèse Levasseur et qui n'a vu dans les femmes que des jouets pour les basses passions de ses sens.

Si les pauvres ne sont pas appelés par Rousseau aux bienfaits de l'éducation et de l'instruction, c'est parce qu'ils n'en ont pas besoin. Etant plus près de la nature, ils suivent ses leçons sans effort; seuls, les riches, que la civilisation a déformés, ont besoin d'y être ramenés par l'éducation. Il est facile de voir la conception ironiquement paradoxale que Rousseau se fait de la pauvreté...

En face de pareilles conceptions, on s'étonne que Rousseau nous soit présenté comme le maître de l'éducation moderne, et l'on se demande d'où lui vient la faveur que lui marque notre monde officiel. On nous parle de progrès, et le système de Rousseau le proscrit. On exalte l'éducation des femmes et l'instruction populaire, et Rousseau les méconnaît l'une et l'autre. Dans les programmes d'études, on fait une part chaque jour plus grande aux langues étrangères, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, et Rousseau

les supprime ! D'où viennent donc encore une fois les hommages que nos adversaires rendent à Rousseau éducateur ?

Ils sont la conséquence d'un certain nombre d'idées que la haine du catholicisme a inspirées à Rousseau et qui font seules de lui l'un de leurs précurseurs en matière d'éducation.

Son fétichisme de l'Etat l'a conduit à dénier aux parents tout droit sur la formation intellectuelle et morale de leurs enfants. Sous prétexte que l'éducation prépare de futurs citoyens, il la remet entièrement à l'autorité publique, car, dit-il, "comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières des pères de l'éducation de leurs enfants qu'elle importe à l'Etat encore plus qu'aux pères." Ces paroles de Rousseau, extraites de son article sur l'Economie politique dans l'*Encyclopédie*, contiennent toute la théorie de l'enseignement d'Etat se substituant à celui de la famille. Lorsqu'il s'écriait : "Les enfants appartiennent à l'Etat avant d'appartenir à leurs parents", Danton était l'écho de Rousseau; nos sectaires modernes sont ses disciples lorsqu'ils réclament le monopole et forgent contre les droits des parents des lois de défense laïque.

C'est encore de lui qu'ils procèdent lorsqu'ils proclament la neutralité de l'école et interdisent aux maîtres de la jeunesse l'enseignement religieux. Ce philosophe qui foulait si facilement aux pieds la liberté des familles, prétendait vouloir sauvegarder la raison et la liberté de l'enfant contre l'emprise de la religion et il ne la voulait présenter aux âmes que lorsqu'elles seraient assez formées pour pouvoir lui donner l'entière adhésion de leur raison; comme si la religion n'était pas nécessaire à toutes les étapes de la vie humaine.

La neutralité de l'enseignement uniforme imposé par l'Etat à tous les enfants sans l'intervention des familles, voilà l'idée qui a valu à Rousseau la sympathie, le culte des éducateurs ennemis de l'Eglise et des jacobins adoreurs du Dieu-Etat. Il suffit qu'il l'ait formulée pour qu'on excuse tous les écarts de sa pensée, toutes les chimères de son esprit malade; pour qu'on lui pardonne la pauvreté de ses conceptions et les courtes vues de son système. Qu'importe qu'il ait étouffé tout progrès, rabaisé l'humanité, méprisé la femme, exclu les pauvres de l'instruction; qu'importe qu'après avoir été père indigne, il ait nié le rôle sacré de la famille ? Il a trouvé la formule de l'école neutre, de l'enseignement d'Etat; cela suffit pour qu'il soit élevé à la dignité de grand éducateur et que son bi-centenaire soit célébré avec toutes les pompes officielles. Mais cela ne suffit pas à relever à nos yeux la pauvreté de son chimérique système d'éducation.

J. GUIRAUD,

Professeur à la Faculté de Besançon.

PEDAGOGIE MORALE

I

FORMATION DE L'ENFANT A LA VIE INTERIEURE

(CONFERENCE DONNEE PAR LE R. P. VALENTIN, DEVANT LES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE MONTREAL, LE 17 MAI, 1912.)

Vous avez toutes assisté à la déchéance d'une âme de jeune fille et plaise à Dieu que cette déchéance n'ait été pour aucune de mes auditrices une histoire intime et douloureuse !

Je dis déchéance, d'ailleurs, et non pas chute. La déchéance est une étape vers la chute, mais le grand nombre s'arrêtent à mi-route et cessent d'être bonnes sans pour cela aller au pire, et c'est de ce plus grand nombre que je veux parler.

Une jeune fille avait jusqu'alors mérité l'épithète de bonne: une bonne jeune fille; elle conservait fidèlement les pratiques de piété qui lui avaient été enseignées. Prières, confession, communion, assemblées de confrérie donnaient à sa religion une apparence de vitalité. Sans vertus éclatantes, comme aussi sans défauts très marqués, elle grossissait d'une unité le candide troupeau des *oies blanches*.

Puis vous avez remarqué qu'elle changeait; ce n'était plus seulement la femme qui paraissait dans l'enfant: c'était la personnalité qui s'affirmait à travers les notes communes au sexe, à l'âge, à la condition comme les premiers traits d'une physionomie se dégagent des tâtonnements de l'esquisse.

Cette transformation se manifeste plus tôt ou plus tard, selon le tempérament de chacune, la culture qu'elle a reçue, le milieu où elle se développe, les exigences de sa situation; ordinairement précoce chez l'enfant qui prend par le travail un contact hâtif avec la vie réelle, plus tardive chez celle que sa condition retient longuement dans le nid familial ou la bénigne atmosphère d'un pensionnat; que ce soit à 15 ans ou que ce soit à 20 ans, la saison vient où le papillon sort de sa chrysalide, et ne tarde pas à ouvrir toutes grandes ses ailes un peu froissées

Et vous avez été surprises, grandement surprises de voir combien peu le papillon répondait à vos espoirs.

Ce qui vous a frappées d'abord, si votre connaissance du sujet remonte assez loin, c'est le réveil des défauts de l'enfant dans la jeune fille . . . légèreté, coquetterie, colère, gourmandise, entêtement, dissimulation, le trait dominant du caractère de la fillette, que l'éducation semblait avoir lentement effacé ou du moins adouci, reparait net et tranché dans la femme de demain. Pour reprendre ma comparaison, le papillon qui ne ressemble guère à la chrysalide, rappelle entièrement la chenille dont il sort.

Mais il se peut que n'ayant pas suivi votre sujet assez longtemps, ce fait vous échappe . . . un autre ne saurait vous échapper, c'est l'affaiblissement, sinon la disparition totale du sentiment religieux. Il y a longtemps que les éducateurs parlent de la crise qu'il est convenu d'appeler l'âge des passions, de ses symptômes, de ses dangers, de ses remèdes; vous connaissez aussi bien que moi et même mieux, les descriptions et analyses que les maîtres ont faites de ces rêveries, de ces rougeurs subites, de ces inquiétudes et de ces curiosités, de ces confidences et de ces réticences, et des mille épisodes sentimentaux où les romanciers de toute langue et de toute façon, ont depuis qu'ils existent pris droit de vaine pâture.

Tous les moralistes ont noté également que cette crise est funeste au sentiment religieux.

Vous n'ignorez pas que les huguenots qui ont monopolisé l'instruction nationale chez nos cousins d'outre-mer, invitent les maîtres qu'ils ont chargés de la formation du personnel enseignant, à bien profiter de cet âge critique.

"Si vous savez vous y prendre, écrit l'un d'eux, la jeune fille catholique qui passera à l'Ecole normale dans d'aussi propres conjonctures en sortira laïcisée . . ." et comme ils disent dans leur jargon: consciente et libérée.

Nous constatons donc qu'à cette époque de croissance morale, alors qu'elle aurait plus que

jamais besoin des secours en lumière et en force que seule la religion peut lui donner, la jeune fille se dégoûte, c'est le mot, de ses pratiques religieuses, la prière l'ennuie, la confession lui pèse, la communion ne l'attire plus. Je ne nie pas que souvent, surtout lorsqu'elle sort d'une race aussi profondément imbue de foi que la nôtre, la jeune fille traversera avant d'arriver à cette dépression, une période d'exaltation religieuse, de ferveur brûlante, où elle croira reconnaître un appel, une vocation divine aux immolations du cloître et de la charité

Mais cette crise même trahit le vide de son âme, qui cherche inconsciemment dans un autre ordre de choses comme l'assouvissement de besoins nouveaux et d'appétits inconnus.

Si personne n'est là pour lui donner l'aliment substantiel par lequel il vivra et persévérera, ce feu de paille s'éteindra bien vite, et notre apparente exception rentrera dans la loi commune, l'âge des passions est funeste au sentiment religieux.

Mais de ce fait bien acquis et observé, ne pourrait-on pas chercher les causes, les trouver, et dans la mesure du possible, car il faut compter avec la volonté libre de l'homme et avec la grâce très indépendante de Dieu, les supprimer ou du moins en atténuer la nocivité.

Pourquoi le développement de la personnalité, pourquoi la prise de conscience de soi que ce développement suppose, entraîne-t-il ordinairement le délaissement des pratiques religieuses ? Mais pourquoi les eaux grossies par la fonte des neiges emportent-elles un timide barrage ? Pourquoi ? C'est que le barrage ne prenait pas dans le sol un appui suffisant. Il ne fut pas nécessaire que le courant lui fit une impétueuse et soudaine violence. Les flots montèrent tranquillement, leur force croissante pesa sur lui . . . et au moment fatal, l'arrachèrent et l'enlevèrent

Entre un rocher émergeant des entrailles du sol, ou simplement contre un arbrisseau dont les racines eussent plongé dans la glèbe nourricière, leur effort et leur violence fussent restés vains.

La religion de cette enfant n'avait point de racines dans son âme: c'était une surcharge, une addition, une construction factice, une surédification de surface sans fondations adhérant au roc vif, semblable à cette maison bâtie sur le sable dont le divin Maître décrit la ruine rapide

Elle avait des pratiques religieuses, elle n'avait point de vie religieuse; sa piété était superficielle, non intérieure, vivante, vitale et vivace ! Et quand les passions sont venues, elles qui sont vivantes et vitales, et qui sont la vie même dans sa force, sa vigueur, sa plénitude, les pratiques mortes et vides ont cédé à leur poussée, comme la vieille écorce craque sous la poussée de la jeune sève, comme la vieille outre fend sous la poussée du vin nouveau.

C'est le fond de l'âme qu'il aurait fallu christianiser ! et de cette âme vivifiée par la foi, et vivant de sa foi, les pratiques auraient jailli d'elles-mêmes, soit comme besoin, soit comme résultat. . . . Il aurait suffi d'indiquer à ces ferveurs vivantes et natives, d'indiquer entre les pratiques celles qui étaient sûres, et celles qui ne l'étaient pas, efficaces ou non, appropriées ou non au tempérament de chacune

Et le développement de la personnalité au lieu de se faire dans un sens hostile et païen, se serait accompli dans un sens chrétien, au lieu d'un frêle barrage que leurs flots auraient emporté, les passions auraient trouvé une plantation capable de s'assimiler toutes leurs énergies vitales et fécondes ce qui est l'idéal et la voie vers la vie plénière ou du moins une digue capable de leur résister, ou, si vous me permettez de revenir à une comparaison que j'aime, elles auraient trouvé un arbre robuste sorti du sol, adhérant au sol par de puissantes racines; tels ces arbres du bord de la mer, trapus et tout ramassés sur eux-mêmes pour tenir tête au vent du large

Il y aurait eu sans doute encore des mécomptes et des déceptions, Dieu ayant placé dans la main de l'homme la vie et la mort, avec la faculté de choisir mais je pense que ces égarements n'eussent pas laissé désemparée une âme qui aurait connu la véritable vie chrétienne, et que la conversion viendrait plus vite.

Comment arriver là ? D'abord en réformant notre conception de la vie chrétienne et surtout de la piété. Pour combien d'éducatrices *Pitié* n'est-il pas synonyme de *surrogation* ? Une enfant sera pieuse qui aura beaucoup de pratiques de dévotion ? Mais vous, mesdemoiselles, vous savez que seule est pieuse une personne dont la vie morale, intérieure, surnaturelle est intense, qu'elle ait peu ou beaucoup de pratiques extérieures, qu'elle jouisse ou non de sentiments de dévotion

Vous savez que la piété consiste surtout à prendre une conscience de plus en plus vive et agissante de notre union par la grâce à Notre Seigneur Jésus-Christ et que la vie chrétienne n'est autre que cette union même par laquelle se réalise notre adoption par le Père et notre déification par l'Esprit.

Dans cette conception, les pratiques ont place, soit pour nourrir, accroître, fortifier notre vie soit au contraire pour la manifester, l'activer, la rendre opérante . . . mais elles deviennent des actions vraiment vitales, au même titre que l'effort de l'arbre qui aspire le suc de la terre, et produit des fleurs et mûrit son fruit.

Or, c'est dans la compréhension, dans l'intelligence et dans la réalisation de ce mystère qu'il faut élever les enfants.

Si vous voulez que leur piété résiste aux assauts de la vie charnelle, il faut qu'elle soit vivante elle-même, plus vivace que sa concurrente, et pour cela qu'elle plonge ses racines dans les profondeurs du dogme et les profondeurs de Dieu

Oh ! j'entends l'objection

"Les enfants sont incapables de saisir cette doctrine trop sublime leur faible intelligence ne comprendra pas ce que nous-mêmes avons tant de peine à pénétrer ?

J'y répondrai brièvement.

L'incapacité des enfants à comprendre ! On l'objectait pour les priver de la Sainte Eucharistie ! Notre bien aimé Pontife, Pie X, a passé outre. Et toutes, vous savez maintenant ce que valait l'objection Vous avez toutes été émues aux larmes par la ferveur et le sérieux de ces chers petits communiant, oh ! ils restent enfants, et c'est tant mieux ! Ils ont bien le temps d'apprendre nos poses, nos conventions, nos hypocrisies, nos recherches de soi Mais déjà que de fruits de grâces !

Eh bien ! nous mettrons à leur portée le mystère de leur déification et ils nous comprendront ; à mesure qu'ils grandiront ils le pénétreront plus profondément, et ils en vivront davantage . . . N'oublions pas que c'est œuvre surnaturelle, et que la grâce leur sera donnée, selon leur capacité pour les rendre aptes à comprendre

N'oublions pas que si nous, nous ne comprenons pas, c'est que nos esprits sont asservis au péché et obscurcis par la fascination de la bagatelle . . . tandis que l'intelligence de l'enfant est toute fraîche

N'oublions pas que c'est une des béatitudes de leur cœur pur, de voir Dieu

En réalité l'enfant est plus près de Dieu que nous, la foi lui est moins difficile, c'est-à-dire qu'il n'a pas la même répugnance que nous à donner autant et plus de réalité aux choses invisibles qu'aux visibles.

Je n'insiste pas, la remarque est banale . . . ce n'est qu'à mesure qu'il expérimente la vie, qu'il devient rebelle à la foi, et il y est peut-être porté parce qu'il voit dans notre vie une cloison étanche séparer la vie naturelle de la vie surnaturelle . . . Mais pour lui, ces deux vies ne sont nullement impénétrables : Rappelons-nous comme nous étions impressionnés, enfants, par la pensée de la présence de Dieu et de la société de notre bon ange !

J'ajouterai que Notre Seigneur s'est servi pour nous transmettre la révélation de ce mystère, de pauvres ignorants, rebelles aux conceptions sublimes, obstinés dans leurs préjugés et lents à croire et non pas de docteurs en théologie

La comparaison dont il s'est servi, de la vigne et de ses rameaux, fut accessible à leur rustique et fruste intelligence . . . et cependant nous n'avons pas, après vingt siècles, épuisé l'abîme exact de sa profondeur

Qu'il me soit permis de le dire, chaque fois que je crois une âme disposée à m'entendre, je tente de lui enseigner cette vérité fondamentale de notre justification ; et j'ai vu des personnes incultes, mais sincères avec Dieu et avec elles-mêmes, tout émues de cet enseignement, le saisir parfaitement, ne plus l'oublier et même en déduire d'immédiates conséquences.

Aussi je suis convaincu que l'enfant est apte à le comprendre et à en profiter, et je suis non moins convaincu que nourrie constamment de cette pensée, l'âme de l'enfant se pénétrera d'esprit de foi, et deviendra invincible aux passions.

Faut-il ajouter comment je comprends cet enseignement ? J'irais trop loin si j'entrais dans

le détail; je dirai en deux mots qu'il doit être surtout *implicite* et *continuel*: nous pénétrer nous-mêmes de cette doctrine, en pénétrer tout ce que nous ferons ou dirons. N'est-ce point la meilleure méthode, lorsque nous voulons inculquer à l'enfant une connaissance qui doit lui demeurer familière? De temps à autre une leçon expresse et directe, mais constamment l'allusion, le retour, le rapprochement, le rappel de la chose sue.

L'enfant est un terrible logicien, et il met son impitoyable logique au service d'une puissance d'observation également impitoyable.

S'il se rend compte que notre foi reste enfermée dans un certain compartiment de notre cœur et n'en sort pas pour informer toute notre vie, il accordera à la foi une importance limitée aux heures de catéchisme, de sermon ou de prière... exactement comme il fait pour le calcul, pour la grammaire... ces connaissances ne prennent à ses yeux réalité et utilité, que quand la pratique de la vie réelle, d'une portée plus longue qu'un résultat d'examen, leur a révélé que sans calcul, sans grammaire, sans géographie on n'allait pas loin. Il est donc nécessaire que l'enfant prenne, à notre contact, pleine conscience, que sa foi possède une valeur pratique, une valeur de vérité et de vie. Et nous aurons moins souvent à gémir sur sa défection morale et sur sa déchéance.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

CHAPITRE II

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE—CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I

Département de l'Instruction publique.

Toute l'organisation scolaire de la province de Québec est sous le contrôle immédiat du département de l'Instruction publique. Ce département, qui relève du ministre Secrétaire de la province, est à proprement parler, un ministère, dont il a tous les rouages administratifs.

Un haut fonctionnaire inamovible, à l'abri des influences politiques, le Surintendant de l'Instruction publique, administre ce département. Cet important fonctionnaire est secondé par deux assistants (ou secrétaires) de nationalités française et anglaise, dont les pouvoirs sont corrélatifs, mais qui sont plus spécialement chargés de la partie administrative concernant leurs nationaux et leurs coreligionnaires respectifs. Les secrétaires du département de l'Instruction publique sont classés au nombre des sous-ministres.

II

Inspecteur général.

Sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement nommait, en 1911, un inspecteur général, dont les principales fonctions sont les suivantes:

- "1.—de renseigner le Surintendant sur tout ce qui intéresse l'enseignement primaire, de faire "pénétrer partout ses instructions et d'en contrôler l'application;
- "2.—de surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et d'apprécier, dans des notices confidentielles, les services et le mérite de chacun de ces fonctionnaires dans l'exécution de ses devoirs;
- "3.—de faire l'inspection des écoles normales et des écoles annexes;
- "4.—de tenir au besoin, sur demande du comité catholique ou du Surintendant, des enquêtes "sur des questions particulières ou qui exigent une solution rapide, et de remplir tous les autres "devoirs inhérents à sa charge qui lui seront déterminés".

Il y a aussi un inspecteur général pour les écoles protestantes.

III

Conseil de l'Instruction publique.

Un conseil composé d'hommes hautement recommandables des deux croyances religieuses élabore les lois et les règlements relatifs à l'Instruction publique, lesquels sont soumis ensuite à la sanction ministérielle.

Le Surintendant de l'Instruction publique est le président de ce conseil et les secrétaires du département de l'Instruction publique, catholique et protestant, en sont conjointement les secrétaires.

Il se divise en deux sections ou comités formés respectivement des membres de chacune des deux dénominations religieuses.

Le comité catholique est formé :

Des archevêques, évêques ou administrateurs des diocèses et des vicariats apostoliques situés dans la province de Québec, lesquels en font partie *ex officio*; et de quatre membres adjoints fonctionnaires de l'enseignement, dont deux prêtres, principaux d'écoles normales et de deux laïques, fonctionnaires de l'enseignement primaire.

D'un nombre égal de laïcs catholiques.

Le comité protestant est composé :

D'un nombre de membres protestants égal à celui des membres laïcs catholiques.

Ce comité peut s'adjoindre six personnes, et l'Association provinciale des instituteurs protestants de la province de Québec peut, à son assemblée annuelle, élire un de ses membres pour être adjoint à ce comité pendant l'année qui suit. Ces membres adjoints ne font pas partie du Conseil de l'Instruction publique, mais ils ont, dans le comité protestant, les mêmes pouvoirs que les membres de ce comité.

Ces comités siègent indépendamment l'un de l'autre et ce n'est que dans le cas où des questions se rapportant aux deux croyances religieuses doivent être discutées qu'ils se réunissent, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

Les questions scolaires dans lesquelles les intérêts catholiques et protestants se trouvent collectivement concernés sont de la compétence du Conseil de l'Instruction publique; mais celles qui se rapportent exclusivement aux catholiques ou aux protestants sont décidées par celui des deux comités qui représente la croyance religieuse de la partie intéressée.

Ces comités doivent faire des règlements pour l'organisation et le progrès de l'enseignement, le choix des livres, etc.

(à suivre)

G.-E. MARQUIS,
Inspecteur d'écoles.

HYGIENE

LA TUBERCULOSE

Une institutrice de Saint-Pascal nous écrit :

“A quelle époque de son évolution la consommation devient-elle contagieuse et comment peut-on s'apercevoir qu'un tuberculeux est dangereux pour son entourage ?”

La tuberculose est une maladie bacillaire, c'est-à-dire, qu'elle est constituée par un bacille très virulent qui s'appelle “bacille de Koch”. C'est le célèbre médecin allemand, Koch, qui a découvert ce bacille et qui lui a donné son nom. Ce bacille, condition absolument nécessaire à la genèse de la tuberculose, pénètre dans notre organisme par plusieurs portes. Il peut y entrer par les voies respiratoires, par les voies digestives, par toutes les blessures ou solutions de continuité de la peau, des muqueuses, etc.

Une fois introduit chez nous, il peut se fixer sur tous les organes: poumons, reins, les os, articulations, le cerveau, etc.

Son siège de prédilection est le poumon, le bacille pénétrant dans les voies respiratoires avec les poussières que l'on respire.

On prend le bacille de Koch par les voies digestives en mangeant des viandes d'animaux tuberculeux, et en buvant du lait provenant de vaches portant ces germes.

Le bacille de Koch, pour produire ses effets malfaisants, c'est-à-dire, pour se cultiver et se reproduire, doit rencontrer un terrain favorable. Si l'individu qui prend la bacille est robuste, si ses organes, tous ses organes fonctionnent normalement, s'il n'est pas débilité par les excès alcooliques, par une profession malsaine, par un séjour prolongé dans un milieu malsain, il se défendra naturellement et victorieusement contre cet ennemi malfaisant, et le germe sera détruit et absorbé par les cellules protectrices dont nous sommes tous pourvus. Mais, d'un autre côté, si le bacille pénètre chez une **personne** qui est débilitée par une cause quelconque: ivrognerie, surmenage, respiration de mauvais air, etc., elle sera alors une proie facile et fatale de la consommation, parce qu'elle ne pourra pas opposer la résistance nécessaire au développement du bacille. Il est donc beaucoup plus facile d'empêcher le bacille de pénétrer chez nous que de l'en déloger lorsqu'il y est installé.

Le bacille de Koch, une fois entré chez nous, se fixe en un endroit de prédilection et y fait son nid: c'est la première période de la maladie. Si la réaction de défense n'est pas assez forte pour le détruire, il se multipliera sur place, formant un noyau de tubercules et commencera à sécréter ses toxines: c'est la deuxième période.

Enfin, les tubercules se desagrègeront, se transformeront en pus et ce pus sera rejeté au dehors: c'est la troisième et dernière période.

C'est à cette dernière période que le tuberculeux devient dangereux, parce qu'il rejette des milliers de bacilles avec ses expectorations.

Si le malade crache un peu partout à droite et à gauche, il semera donc sur son passage des légions de bacilles qui seront recueillies par d'autres malheureux, et ceux-ci les cultiveront et les semeront à leur tour. Il n'y a que l'oreille et l'œil exercés du médecin qui puissent découvrir à quelle époque le tuberculeux est dangereux pour son entourage. Par ce qui précède, on pourra se rendre compte de l'extrême importance qu'il y a de ne pas cracher à terre. Une mesure très prudente pour se protéger contre le bacille de Koch, c'est de prendre un grand soin de sa bouche et de ses mains

DR J.-G. PARADIS.

Association des institutrices catholiques, section de Québec

Les conseillères et les déléguées sont instamment priées d'assister à une réunion convoquée le 2 novembre, à 1 heure, au N° 68, Desfossés, St-Roch, Québec, pour affaires très importantes.

Il y sera discuté des questions relatives au bien général des institutrices. La réunion sera présidée par le R. P. An.-Th. Valiquet, O. M. I., aumônier de l'Association.

M.-LSE. PEPIN,

Secrétaire,

108, Des-Stigmates,

Ville-Montcalm.

DOCUMENTS OFFICIELS

Bureau central des Examineurs catholiques de Québec

SESSION DE JUIN 1912

DIPLOMES ELEMENTAIRES

MONTREAL

Elémentaire français.—Distinction.—Patrie, Aurore; Guénette, M.-Anne-T.-Yvonne; Verner, Orpha; Coursolle, Yvonne; Lorrain, Marie-Albina-Eva; Desjardins, Marie-Florence; Duquette, Donalda; Sauvé, Léa; Huet dit Dulude, Joachim; Miller, Antoinette; Legault, Florida; Rocheleau, Mathilda; Brassard, Marie-Cécile; Martin, Evéline; Deschênes, Marie-Jeanne.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Ladouceur, Alexandrine; Duplessis, Marie-Louise; Martin, Marie-Anne; Brunet, Juliette; Descoteaux, Juliette; Fortin, Adrienne; Ouimet, Marie-Rose; Roy, Délia; Dumoulin, Alice; Aubin, Albertine.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Burke, Sarah; Reardon, Helen; O'Connor, Thomas; O'Neill, Robert.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Cregan, Evelyn-Gertrude.

QUEBEC

Elémentaire français.—Distinction.—Bédard, Alexina; Latulippe, M.-E.-Clotilde; Houde, M.-Jeanne-Florida; Bibeau, Marie-Bernadette; Auger, M.-Eugénie-Léa; Gamache, Yvonne; Gagné, Marie-R.-de-Lima; Fradette, Marie-Anne-Désanges; Chabot, Marie-Anne-Elodie; Blanchet, Eva; Bourgault, Martha; Giasson, Céline-Antoinette; Gagnon, Bernadette; Jean, Anne-Marie; Morneau, Marie-Emma; Beaumont, Blanche; Couture, Joséphine; Bouchard, Rose-Anna; Limoges, Rachel; Beaudoin, Marie-Louise; Béland, Alma; Boutin, Léophile; Roy, Eva; Laliberté, Rosanna; Labbé, Marie-Anne; Richard, Eva; Richard, Marie-Blanche; Massé, Marie-Alice; Leclerc, Bertha; Allard, Marie-Alice-Lucia; Chabot, Eugénie; Pelletier, Reine; Gauthier, Marie-Louise; Couillard, Blanche; Rageot de Beurivage, Alice; Côté, Aurore; Morin, Corinne; Alexandre, Marie-Alma; Dion, Clémence; Dionne, Marie-Eustelle; Pelletier, Rose-Anna; Pelletier, Marie-Edwidge; Lemay, Laurette; Bélanger, Marie-Alice-Eva; Audet, Mathilda; Morin, Alice; Allsop, Eva; Bilodeau, Marie-Léonolda; Boulanger, Marie-Siméone; Bilodeau, Marie-Yvonne; Hamel, Marie-Julianna; Delisle, Fabiola; Bouillé, Angèle; Marcotte, Antoinette; Rousseau, Marie-Ange; Cantin, Alexandrine; Gobeil, Gabrielle; Leclerc, Eugénie.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Leblanc, Marie-Annie; Rhéaume, Léna; Chabot, Marie-Amarilda; Brochu, Marie-Délia; Dion, Marie-Félixine; Roy, Marie-Nélée; Lemieux, Maria; Arsenault, Marie-Anne; Blouin, Marie-Fleur-Agathe; Racette, Rachel; Rageot de Beurivage, Anna; Bonneau, Marie-Anne; Gagné, Maria; Houde, Emilianne; Plante, Maria; Létourneau, Bernadette; Giguère, Marie-Alphonsine; Bergeron, Marie-Emma; Simoneau, Théodorine; Bolduc, Olive; Beaudet, Marie-Anne-Eva; Delisle, Marie-Estelle-Alice; Hamel, Marie-Fédéra; Laroche, Marie-Alma; Cantin, Rose-Anna; Bussièrès, Blanche-Marguerite; Blouin, Florence; St-Pierre, Marie-Anne; Mercier, Florence;

Elémentaire anglais.—Distinction.—Heney, Catherine-Lillian.

TROIS-RIVIERES

Elémentaire français.—Distinction.—Châteauneuf, Marie-Eva; Lafontaine, Marie-A.-Flore; Lebœuf, Blanche; Sauvageau, Ida; Pintal, Anita; Bouchard, Annette; Pellerin, Edouardina.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Baril, Marie-Louise; Germain, Marie-Antoinette; Trudel, Marie-Alice; Paquin, Armandine; Masson, Rose-Alka; Sawyer, Yvonne; Desaulniers, Maria; Bussière, Graziella; Carignan, Yvonne; Lefebvre, Marie-Ange; Ebacher, Séverine; Bergeron, Anica.

NICOLET

Elémentaire français.—Distinction.—Houle, Isabelle; Poirier, Marie-Angeline; Paquin, Cordélia; Foucault, Marie-Rose-Françoise; Boisclair, Aurore; Beauchemin, Angeline; Girard, Rachel; Béliveau, Marie-Hort.-Eliaana; Beaulieu, Victoria; Carbonneau, Ida; Ricard, Marie-Louise; Doucet, Hélène; Bourassa, Elodia; Massy, Marie-Albertine-Rose-Alma; Ball, Aurore; Jutras, Maria-Eva-Geneva; Gagnon, Eléda; Raiche, Marie-Rose; Gariépy, Olime; Lavoie; Marthe; Martin, Marie-Anne; Guèvremont, Laurette; Therrien, Yvonne; Ally, Isabelle; Daneau, Marie-Rose; Lambert, Alice; Parenteau, Eva; Roberge, Maria-Régina; Pinard, Emérentienne; Crevier, Alma; Cartier, Anna; Roy, Virginie; Laferrière, Maria; Véronneau, Sara-Jane; Pelletier, Yvonne; Lachapelle, Corona; Desmarais, Angéline; Lalancette, Candide; Mondou, Alzire; Vallée, Marie-Lezy; Richard, Emérina; Deschênes, Marie-Anne-Alma; Joyal, Rose-de-Lima; Beauchemin, Brigitte.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Baril, Catherine; Parent, Alphonsine; Perreault, Corinne; Héroux, Blandine; Guévin, Véronique; Lupien, Yvonne; Leblanc, Régina; Roy, Edwidge; Allard, Béatrice; Gervais, Anne; Houle, Florida; Beaulac, Blanche; Shooner, Juliette; Laplante, Laanza; Hébert, Marie-Anne; Rheault, Bertha; Bergeron, Lucianna; Doyon, Corinne-Lucienne; Houle, Eva.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Croisetière, Léona.

SAINT-HYACINTHE

Elémentaire français.—Distinction.—Sauvageau, Emma; St-Pierre, Eugénie; Mathieu, Marie-Ernestine-Shérifa; Beauregard, Médora; Domingue, Marie-Louise; Richer, Marie-Lse-Rosa; Meunier, Alice; Paradis, Aurore; Doyon, Claudia; Guilbault, Anna; Gaucher, M.-B.-Olivine; Vincent, M.-A.-Lioma; Bienvenue, Virginie; Rivard, Marie-L.-Hortense; Tessier, M.-Blanche-Anna Viens, Hermina; Théberge, Louisa-Eva; Autate, Marie-Régina; Blanchard, Marie-Alice; Verrier, Marie-Rose; Charland, Juliette; Beauregard, Marie-Evéline; Vincent, Marie-Ange; Fafard, Anne-Marie-Mélanie; Chevrefils dit Bélisle; Marie-Philomène-Béatrix; Vanasse, M.-B.-Antoinette; Lafleur, Marie-Angéline; Falardeau, Marie-Anna-Aglaé; Julien, Marie-Rose-Alma; Lambert, Marie-Anna-Florina; Cournoyer, Aurore-Evéline; Labossière, Eva; Bousquet, Yvonne; Archambault, Anna; Laperle, Jeanne; Joyal, Marie-Anne; Paul, Parmélie; Bisson, Blanche; St-Georges, Léonie; Larivière, Cora; Rodier, Laure; Rodier, Marie-Anne; Bardier, Marie-Florina; Brunelle, Aurélie; Fontaine, Julie-Sara; Fréchette, Marie-Bernadette; Proulx, Marie-A.-Augusta; St-Cyr, Marie-Lse-Méline; Biron, Madeleine; Lapierre, Marie-Alma-Stella; Janelle, Marie-Virginie-Cécile; Meunier, Marie-Alda.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Sauvageau, Alexina; Archambault, Lorette; Leblanc, M.-Bernadette; St-Jacques, Victoria-Blandine; Morin, Hermina; Paradis, Rose-Alma; Bérard Victoria; Auclair, Bernadette; Geoffrion, Albina; Millette, Marie-A.-Antoinette; Fluette, Florette; Benoit, Bernadette; Lajeunesse, Marie-Louise.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—McGrail, Régina; Ouellette, Annie; Domingue, Léda; Hébert, Rose-Alba; Marier, Marie-Léona; Jutras, Marie-Juliette-Améline.

RIMOUSKI

Elémentaire français.—Distinction.—Couture, Eugénie; Charette, Marie-Rose; St-Laurent, Luce; Lévesque, Eva; Blanchet, Alma; Jean, Zénaïde; Lévesque, Hemma; Martin, Albertine; Michaud; Marie-Anna; Fortin, Marie-Victoire-Emma.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Roy, Marie-Clara; Lavoie, Philomène; Albert, Emma.

SAINTE-MARIE

Elémentaire français.—Distinction.—Dallaire, Alexina; Morin, Marie, Emma; Beaudry, Marie-Joséphine; Drouin, Marie-Anne; Gagnon, Marie-Alphonsine; Guay, Rose-Anna; Pepin, Marie-Odélie; Hamel, Marie-Alfrédine; Corriveau, Zénaïde; Beaudoin, Marie-Florida; Lachance, Wilhelmine; Moisan, Léontine; Doyon, Marie-Rose; Pouliot, Marie-Ange; Pomerleau, Anna; Drouin, Marie; Faucher, Angéline; Lapointe, Marie-Anna; Lecours, Angéline; Hébert, Cécile; Poulin, Marie-Louise; Pelchat, Joséphine; Gobeil, Alice; Veilleux, Florence; Laflamme, Marie-Clara; Poulin, Anastasie; Provencher, Alberta; Foy, Wilhelmine; Jolicœur, Corinne; Duclos, Marie-Anne; Giguère, Marie-Aurélié; Roy, Eugénie; Gemme, Marie; Prévost, Régina; Guénet, Berthe; Lachance, Emélia; Nolet, Marie-Délia; Jolicœur, Marie-Alexandrine; Grondin, Marie-Lucie; Grondin, Marie-Georgina; Laroche, Marie-Elise; Vachon, Laura; Giguère, Marie-Alma-Yvonne; Doyon, Marie-Eulalie-Rose-Anna; Maheux, Marie-Alida; Lemieux, Marie-Anne-Bernadette; Gilbert, Rose-Aimée; Godbout, Angéline; Labbé, Maria.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Labbé, Eugénie; Vachon, Marie-Cédulie; Bizier, Marie-Philomène; Pomerleau, Marie-Alfrédine; Couture, Yvonne; Grégoire, Alice; Simard, Eugénie; Carrier, Alfréda; Laflamme, Amélia; Cameron, Mary; Bilodeau, Yvonne; Gagnon, Laura; Nadeau, Blanche; Laflamme, Marie-Antonia-Alice; Gagné, Marie-Aldéa; Rodrigue, Marie-Clara; Aubert, Norah; Brun, Mérida alias Emélida; Mathieu, Valérie; Bélanger, Marie-Anne; Lacroix, Sara; Dion, Marie-Anne; Vallée, Alphonsine; Bernier, Marie-Arthémise-Antoinette.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Desjardins, Caroline; Kelly, Marcelline; Cliche, Marie; Nadeau, Rose-Anna; O'Leary, Annie.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Tremblay, Eva.

SHERBROOKE

Elémentaire français.—Distinction.—Gagnon, Hélène; Charron, Théodosie; Desrosiers, Marie-Anne; Lessard, Bernadette; Heins, Alice; Doyon, Alma; Fournier, Lucie; Beaulieu, Aurore; Gosselin, Délie; Gendron, Aline; Boisvert, Marie-Anne; Paré, Eugénie; Brien, Edna; Bélanger, Virginie; Laverdure, Amanda; Millette, Dora; Bombardier, Béatrice; Robert, Angéline; Godbout, Angéline; Bélanger, Marie.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Pelletier, Marie; Clément, Rosilda; Joly, Evelina; Gélinas, Marie-Rose; Côté, Evéline; Lavoie, Marie-Anne.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Largy, Ruby.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Pelletier, Arsélia.

Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.—Beard, Alma.

JOLIETTE

Elémentaire français.—Distinction.—Buist, Augustine; Doucet, Blanche; Cossette, Marie-Rosalie; Dessureault, Alma; Ferron, Marie-Anna; Jacob, Lucette; Massicotte, Lucienne; Rivet, Marie-Alexina; Lépine, Marie-Rose-Anna; Desrosiers, Marie-Albertine; St-Georges, Marie-Laure-Esther; Marchand, Marie-Eméla; Marquis, Marie-Rose-Anna; Chrétien, Marie-Régina; Vadnais, Albina; L'Ecuyer, Aurore; Perreault, Elizabeth; Piquette, Alma; Beaupré, Ernestine; Trudel, Améla; Durand, Marie-Flore; Jacques, Délina; Massicotte, Yvonne; Robichaud, Dina; Dupuis, Clémentine; Poirier, Emma; Pelland, Flore; Perreault, Marie; Bélair, Hélène; Gonger, Priscille; Lafortune, Rose-Délina; Morin, Marie-Ange; Gauthier, Marguerite; Chartier-Robert, Elisabeth; Bourgeois, Athala; Mireault, Alphonsine; Déziel, Eva; Lafrenière, Albertine; Brissette, Lauréa; Mailhot, Marie-Rosia; Richard, Marie-Louise; Gaudet, Claudia.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Alarie, Marie-Marguerite-Rébecca; Lemire, Yvonne; Chevalier, Marie-R.-Marguerite; Loyer, Clara; Charland, Léda; Charette, Flore; Dugas, Yvonne; Gaudet, Germaine; Rivest, Marie-Anna; Beauchamp, Clothilda; Comeau, Zita.

VALLEYFIELD

Elémentaire français.—Distinction.—Seguin, Germaine; Primeau, Aimée; Prud'homme, Cécile; Lavoie, Marie-Josèphe; Thibeault, Rébecca; Smith, Anna.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Lauzon, Hélène; Boissonnault, Marie-Anne; Chenaille, Marie-Yvonne; Reid, Marie-Jeanne; Laberge, Yvonne; Viau, Laura; Laberge, Cécile.

Anglais.—Distinction.—Dunnigan, Marie-Emelia.

FARNHAM

Elémentaire français.—Distinction.—Desnoyers, Irène; Lomme, Anna; Quintin, Laura.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Corriveau, Rose-Eva; Alix, Irène.

VICTORIAVILLE

Elémentaire français.—Distinction.—Leclerc, Marie-Charlotte; Desrochers, Zéphirine; Robitaille, Yvonne; Cayouette, Florida; Turgeon, Marie-Anna; Lacroix, Diana; Boisvert, Albertine; Désilets, Angéline; Picard, Emilia; Blanchet, Azilda; Croteau, Louisa; Giguère, Albertine; Bélisle, Alice; Provost, Rose-Alma; Nolet, Albina; Perreault, Yvonne; Daigle, Agnès; Hamelin, Bella; Leblanc, Marie-Rosanna; Hinse, Eva; Lemire, Valérie; Boucher, Cécile; Camden, Corinne; Picher, Cécile.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Martel, Marie-Stella; Poisson, Marie-Anna; Fafard, Blanche; Chabot, Clara; Pelletier, Antoinette; Brunelle, Clarisse; Bernier, Virginia; Caplette, Evéline; Richard, Clara; Boislard, Louisa; Gendron, Eldora; Massé, Bernadette; Jacques, Bernadette.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Coakley, Mary-Ruth, Mullins, Mary.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—Gleason, Catherine.

FRASERVILLE

Elémentaire français.—Distinction.—Nadeau, Marie-Odélie; Landry, Elizabeth; Landry, Clémence; Dumont, Marie-Louise; St-Pierre, Eugénie; Ouellet, Emilie; Robitaille, Marie-Louise; Deschênes, Diane; Mignault, Marie-Anna; Sévigny, Amanda; Pelletier, Marie-Blanche; Lafrance, Eva; LeBel, Joséphine.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Déry, Aimée; Lanois, Juliette; Leblanc, Albertine; Turgeon, Stella; Bossé, Blanche; Dumont, Diana; Michaud, Marie-Anne; Pelletier, Mary; Beaulieu, Anne-Berthe; Duperré, Alice; Coté, Maria-Elise; Boucher, Marie; Beaulieu, Emma; Lavoie, Lucie; Roy, Marie-Anne.

CHICOUTIMI

Elémentaire français.—Distinction.—Duchêne, Sophie.

BAIE-SAINT-PAUL

Elémentaire français.—Distinction.—Turgeon, Cécile; Dufour, Eva; Gobeil, Albina; Bouchard, Blanche; Thibault, Yvonne; Girard, Bella; Tremblay, Eva.

SAINT-FERDINAND

Elémentaire français.—Distinction.—Lemieux, Georgianna; Gardner, Bibiane; Pelletier, Amanda; Bélanger, Georgianna; Lévesque, Albertine; Beaudoin, Diana; Roberge, Nazilda; Mailhot, Pauline; Poisson, Stella; Godbout, Rose; Payeur, Alexina.

CARLETON

Elémentaire français.—Distinction.—Bernard, Marie-Berthe; Day, Marie-Alva; Barriault, Odile; Poirier, Hélène; Poirier, Léa.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Barriault, Bernadette; Babin, Delphine.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Walsh, Suzanne-Ida.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—LeBlanc, Wilhelmine.—Caisse, Alphonsine; Pitre, Marie-Louise; Ste-Croix, Flora; Cyr, Clarisse.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—Cleary, Gertrude; Green, Eliza; Nellis, Margaret.

Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.—Caissy, M.-Eldina.

HULL

Elémentaire français.—Distinction.—Dumouchel, Claudia; Mayer, Edna.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Major, Louisa.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Sloane, Ethel; McNamara, Agnes; Addey, Lillian; Golliger, Ann.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Burke, Laura.

FORT-COULONGE

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Carroll, Anna; McParland, Bridget-Regina; Blais, Kathleen.

MONTEBELLO

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Gollain, Hermeline; Bédard, Marie-Jeanne; Paquette Dolorès; Bélanger, Irène.

NEW-CARLISLE

Elémentaire français.—Distinction.—Pitre, Alma; Bourdages, Cécile-B.-Léonie.

ROBERVAL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Perreault, Antoinette; Tremblay, Marie-Louise; Villeneuve, Florestine.

SAINT-JOVITE

Elémentaire français.—Distinction.—Brunet, Olivina; Brassard, Léonie-Marguerite;

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charbonneau, Véronique.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Elémentaire français.—Distinction.—Pelletier, Alphonsine; Chenel, Antoinette.

PERCE

Elémentaire français.—Distinction.—Malouin, Hénédine; Sirois, Marie-Alphonsine.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Trachy, M.-Edwidge; Couture, M.-Stella.

HAVRE-AUX-MAISONS

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Chevrier, Aldée; Reid, Jeanne; Lafrance, Florida.

MANIWAKI

Elémentaire anglais.—Distinction.—Poirier, Helena.

POINTE-AUX-ESQUIMAUX

Elémentaire français.—Distinction.—Grenier, Lucia; Scherrer, Féléxine.

VILLE-MARIE

Elémentaire français.—Distinction.—Rocheleau, Azilda.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Labbé, M.-Rose-de-Lima.

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN 1912

ECOLE NORMALE DE NICOLET

DIPLOMES ACADEMIQUES.—*Avec distinction:* Mlles Julie-Anna Pinard, académique français et anglais; Marie-Anne Bergeron, académique français et modèle anglais; Yvonne Lafond, académique français; Alice Bergeron, académique français et modèle anglais; Jeanne Rousseau, académique français et anglais.

Les mêmes élèves ont mérité de plus le diplôme de la médaille de "Graduées" décerné par la maison-mère des Srs de l'Assomption de la Ste-Vierge aux normaliennes du cours académique qui y suivent des cours spéciaux.

DIPLOMES MODELES.—*Avec grande distinction:* Mlle Louise-Anna Champagne, modèle français.

Avec distinction: Mlles Emérence Derouin, modèle français et anglais; Eva Poisson, modèle français; Jeanne Beudet, modèle français; Lætitia Laneuville, modèle français; Bernadette Leblanc, modèle français.

D'une manière satisfaisante: Mlles Maria Dorion, modèle français; Emma Paradis, modèle français; Louise-Anna Champagne, modèle anglais; Lætitia Laneuville, modèle anglais; Jeanne Beudet, élémentaire anglais.

DIPLOMES ELEMENTAIRES.—*Avec grande distinction:* Mlles Anne-Marie Pinard, élémentaire français.

Avec distinction: Mlles Malvina Chassé, élémentaire français; Albertine Paillé, élémentaire français; Régina Sinotte, élémentaire français et anglais; Emma Bergeron, élémentaire français; Marie-Anne Godbout, élémentaire français; Marie-Anne Dion, élémentaire français; Laura Vincent, élémentaire français et anglais; Éméralde Duplessis, élémentaire français; Léonida Tourigny, élémentaire français; Laurencia Houle, élémentaire français; Eva Désilets, élémentaire français; Evangéline Allard, élémentaire français; Albine Ellyson, élémentaire français; Marie-Anne Pellerin, élémentaire français; Marie Carignan, élémentaire français; Marguerite-Marie Lemaire, élémentaire français; Marie-Anna Côté, élémentaire français; Antoinette Picard, élémentaire français; Albertine Lamothe, élémentaire français; Juliette Béliveau, élémentaire français.

D'une manière satisfaisante: Mlles Eva Therrien, élémentaire français; Doréa Lamothe, élémentaire français; Marie-Louise Dubois, élémentaire français; Marguerite-Marie Jutras, élémentaire français; Marie-Rose Tourigny, élémentaire français; Annie-Belle Fontaine, élémentaire français; Odile Boisvert, élémentaire français; Lydia Bergeron, élémentaire français; Doréa Vincent, élémentaire français; Yvonne Proulx, élémentaire français; Cécile Pepin, élémentaire français; Adélina Plourde, élémentaire français; Gratia Provencher, élémentaire français; Berthe Manseau, élémentaire français; Emélia Bergeron, élémentaire français; Armélia Godin, élémentaire français; Eva Désilets, élémentaire anglais.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DE L'AUTOMNE 1912

Séance du 25 septembre 1912
(Avant-midi)

Présents: L'honorable M. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa; Messieurs les évêques de Pembroke, de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de St-Hyacinthe, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Patrick-M. Wickham, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. Napoléon Brisebois, M. le chanoine G. Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; M. l'abbé P.-A. Sabourin, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield; M. le chanoine Eustache Dugas, représentant Mgr l'évêque de Joliette; Mgr H. Têtu, représentant Mgr Blanche, vicaire apostolique du Golfe St-Laurent; M. l'abbé Ivanhoë Caron, représentant Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de deux arrêtés ministériels, le premier, en date du 24 juillet 1912, nommant M. John Ahern membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de M. M.-Th. Stenson, décédé, et le second, en date du 19 août 1912, nommant l'honorable juge Louis-Rodolphe Roy membre du dit Comité, en remplacement de l'honorable juge H.-G. Carroll, qui a donné sa démission.

Lecture de lettres de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Charlottetown, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Joliette, de Mgr G. Blanche, vicaire apostolique du Golfe St-Laurent, et de Mgr E.-A. Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, déléguant respectivement M. le chanoine G. Dauth, M. l'abbé J.-S. Turbide, M. l'abbé P.-A. Sabourin, M. le chanoine Eustache Dugas, Mgr H. Têtu et M. l'abbé Ivanhoë Caron, pour les représenter à la présente session de ce comité.

Le Comité prend aussi communication d'un télégramme de M. J.-E. Prévost priant M. Napoléon Brisebois de le représenter à cette session.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques présente le rapport qui suit:

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe

Session du 24 septembre 1912.

Présents: M. le Dr Guérin, président *pro-tem.*, M. John Ahern, M. Napoléon Brisebois, M. le Surintendant et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis :

- 1—“Méthode pratique de lecture-écriture, première partie”, par T. Rochon.—Recommandée.
- 2—“Méthode pratique de lecture-écriture, deuxième partie” par le même.—Recommandée.
- 3—“Méthode pratique de lecture-écriture, deuxième livre”, par le même.—Recommandée.
- 4—“Cours gradué d'écriture normale en six cahiers”, présenté par la Librairie Beauchemin.—Recommandé sur division.
- 5—“Grammaire française—Cours supérieur”, par l'abbé A. Aubert.—Recommandée pour le cours académique.
- 6—“Précis de géographie”, par l'abbé Adolphe Garneau.—Recommandé comme livre du maître.
- 7—“Système Bélanger d'écriture commerciale pratique”.—Non recommandé.

(Signé) J.-J. Guerin,
Président *pro-tem*.

Ce rapport est adopté, M. le juge Martineau se déclarant opposé à l'approbation des numéros 1, 2 et 3.

Le Comité prend communication du procès-verbal suivant de la vingt-huitième session du Bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à Québec, à l'École normale Laval, les 26, 27, 28 et 29 août 1912 :

“Présents: Mgr Th.-G. Rouleau, président, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. F.-X. Drouin, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

“M. Ahern propose, appuyé par M. Perrault, que Mgr Th.-G. Rouleau soit nommé président.—Adopté unanimement.

“Le secrétaire donne lecture de la résolution que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a adoptée, le 8 mai 1912, par laquelle M. J.-N. Perrault, directeur-général des écoles catholiques de Montréal, a été nommé membre de ce Bureau, en remplacement de feu M. Stenson.

“Les membres du Bureau souhaitent la bienvenue à M. Perrault, et il est unanimement résolu que l'inscription suivante sera faite au procès-verbal :

“Ce bureau désire consigner dans ses archives l'expression de son profond regret de la mort de son zélé président, M. M.-Th. Stenson, et ses anciens collègues tiennent à déposer sur sa tombe le témoignage de leur sincère estime et leur reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus comme membre et président de ce Bureau”.

“Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

“Aux deux séances du 26 août, les membres du Bureau préparent et adoptent les questions et problèmes suivants :

Sujet de composition.—Devant le personnel enseignant de votre district d'inspection, vous traitez le sujet suivant: “Comment l'instituteur peut-il exercer une réelle influence éducative?”—Faites la conférence.

Thème anglais.—“Cours de lecture à haute voix”, par l'abbé Lagacé.—Les dix-neuf premières lignes de la page 141.

Version anglaise.—“Modern History”, par Fredet.—Tout le troisième alinéa de la page 184.

Pédagogie.—1. Que veut dire enseigner intuitivement?

2. Quand il s'agit de déterminer en quelle année, ou classe, il faut placer un élève, de quoi faut-il surtout tenir compte?

3. Démontrez l'utilité du tableau noir dans une école.

4. Indiquez sommairement le plan d'une première leçon de géographie à de tout jeunes élèves.

5. Comment peut-on faire acquérir aux élèves une idée précise des nombres?

Loi et règlements scolaires.—1. Qu'appellez-vous contribuable, arrondissement scolaire, école dissidente?

2. Quels sont les principaux droits des commissaires ou syndics, relativement à la régie des écoles?

3. A quelle formalité est soumis l'élève venant d'une maison où sévit un cas de maladie contagieuse?

4. Dans quelles circonstances l'instituteur peut-il jouir du FONDS DE PENSIONS? (C'est-à-dire, retirer sa pension).

5. A quelles formalités est tenue une commission scolaire qui veut contracter un emprunt sur hypothèque ou obligations?

Histoire.—1. Quelles étaient les principales dispositions de l'Acte d'Union?

2. Indiquez les principaux exploits d'Iberville.

3. Pourquoi les colonies de la Nouvelle-Angleterre se sont-elles révoltées en 1775?—Quelle nation les aida?—Et comment finit cette révolte?

4. Donnez un aperçu du règne de Philippe-Auguste.

5. Donner un aperçu du règne d'Alfred-le-Grand.

Géographie et organisation politique.—1. Quels sont les pays de l'Amérique situés à la même latitude que l'Europe?—Dites pourquoi le climat n'est pas le même dans les deux continents, sous la même latitude.

2. Quelles provinces canadiennes sont situées sur la frontière américaine, et quels états de l'Union américaine sont situés sur la frontière du Canada?

3. A quelles procédures un projet de loi est-il soumis, soit devant le Parlement, soit devant la Législature, avant de devenir loi?

4. Quels sont les quatre principaux cours d'eau qui arrosent la France, et quelle est la direction de chacun d'eux?

5. Donnez les principaux états de l'Allemagne.

Arithmétique.—1. Divisez la somme de $5\frac{2}{3}$, $4\frac{5}{6}$, $2\frac{3}{4}$, par la différence entre $8\frac{1}{6}$ et $6\frac{3}{4}$ et changez la partie fractionnaire du quotient en un nombre décimal à un millième près.

2. Si avec \$17.72012 on achète 7.48 verges de drap, combien pourrait-on acheter de verges du même drap avec \$34.438153?

3. Un marchand a acheté 744 verges de dentelle au prix de \$2.35 la verge. Il en vend 428 verges avec un bénéfice de 20% sur le prix d'achat; mais il est obligé de céder le reste à perte. Cependant, la vente terminée, il lui reste un bénéfice de \$148.40. On demande les deux prix de vente de la dentelle.

4. On a du café à \$0.25, à \$0.35 et à \$0.50 la livre; combien faut-il prendre de livres de chaque espèce pour faire un mélange qu'on pourra vendre \$0.40 la livre?

5. Un ouvrier fait en 7 jours ce qu'un autre fait en 9 jours. On leur donne un travail estimé à \$168. Au bout de 18 jours de travail commun, le second tombe malade et le premier achève l'ouvrage en 28 jours. Que revient-il à chacun sur les \$168?

Algèbre.—1. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante:

$$nx - c = nc - x$$

2. Quel nombre faut-il ajouter aux deux termes de la fraction $\frac{2}{4}$ pour qu'elle devienne égale à $\frac{2}{3}$?

3. Trouvez la valeur de x et d' y dans les équations suivantes:

$$ax + by = m \dots \dots \dots (1)$$

$$cx + dy = n \dots \dots \dots (2)$$

4. Un cultivateur acheta 6 agneaux et 7 moutons pour \$71 et, au même prix par tête, 4 agneaux et 8 moutons pour \$64. On demande le prix d'un agneau et d'un mouton.

5. Un marchand a vendu un meuble \$39 et à ce prix il a gagné autant de fois un pour cent que le meuble lui coûtait de fois \$1; quel était le prix de ce meuble?

Toisé.—1. Trouvez la surface d'un rectangle dont le périmètre égale 396 verges, si la hauteur et la base sont entre elles comme 4 est à 5.

2. La hauteur d'un rectangle est égale aux $\frac{5}{7}$ de la base. Si l'on augmente la base de 5 verges $\frac{1}{4}$, la surface augmente de 1286 et $\frac{1}{4}$ verges carrées. Calculez la base, la hauteur et la surface de ce rectangle.

3. Si l'on diminue de 4 verges le côté d'un carré, le carré obtenu a 128 verges de moins que le premier. Quel était le côté du carré primitif?

4. Un toit plat de 60 pieds de long sur 54 de large est recouvert par une couche de neige de 18 pouces d'épaisseur. L'eau provenant de la fonte de la neige se rend dans une citerne rectangulaire de 9 pieds 3 pouces de long sur 4 pieds 4 pouces de large. De combien le niveau de l'eau s'élèvera-t-il, si la neige ne donne que le $\frac{1}{10}$ environ de son volume d'eau ?

5. Un fossé de 6 pieds de profondeur et de 18 pieds de largeur, entoure une île circulaire de 115 pieds de diamètre. Trouvez, en gallons, le volume de l'eau qui emplit le fossé, si l'on admet que 6 gallons $\frac{1}{4}$ font 1 pied cube.

Dessin.—1. Élévation, plan et profil d'un livre fermé.

EXAMEN ORAL.—*Lecture à haute voix.*—1. "Rapidité de la vie", Bossuet.—Cours de lecture de M. Lagacé, page 242. Expression, prononciation, articulation.

Lecture expliquée et littérature.—1. Que signifient les mots *invisible*, *irrésistible* ?

2. Quel est le sens de la phrase: "On se console pourtant....."

3. Quelle figure de grammaire renferme la dernière partie de la phrase: "Et cependant....., fracas effroyable, inévitable ruine!"

4. Quelle figure de style remarquez-vous dans la dernière phrase: "On voudrait....."

5. Dans quel siècle vécut Bossuet ? ses œuvres ?

Sciences naturelles.—1. Quelle doit être la température d'une classe ?

2. A quoi servent les feuilles dans la vie végétale ?

3. Formation des nuages.

4. Cause du mouvement journalier apparent du soleil.

5. Décrire les trois échelles thermométriques usuelles.—Rhéamur, Centigrade et Fahrenheit.

Philosophie.—1. Quelles sont les principales facultés de l'âme ?

2. La raison peut-elle connaître l'existence de Dieu et sur quelles preuves s'appuie-t-elle ?

3. Prouvez que l'âme est immortelle.

4. Combien y a-t-il de termes dans un syllogisme ? Nommez-les.

5. Qu'est-ce que la proposition logique ?

"Aux séances des 27, 28 et 29 août, MM. Joseph Breuil, Gonzague Ducharme, Antonio Millet, Charles Plamondon et Jos.-Donat Dufour, ce dernier pour l'anglais seulement, subissent "les examens et obtiennent les notes suivantes sur les différentes matières du programme:

M. Joseph Breuil obtient son diplôme avec la note "distinction" et mention spéciale pour la langue anglaise; MM. Gonzague Ducharme, Antonio Millet et Chs Plamondon méritent de recevoir le diplôme avec la note "bien", le dernier avec mention spéciale pour l'anglais, et M. Jos.-Donat Dufour ayant obtenu la note "bien" pour son examen sur la langue anglaise, mention en sera faite sur le diplôme qu'il a obtenu l'année dernière.

(Signé) Th.-G. Rouleau, ptre, président.

J.-N. Miller, secrétaire.

Il est donné lecture du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques:

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son quinzième rapport annuel.

Pendant l'année 1912, les membres du Bureau se sont réunis deux fois, à Québec, le 25 avril et les 30 et 31 juillet.

A leur session du 25 avril, ils se sont occupés de l'organisation générale des examens, du choix des examinateurs-délégués chargés de la surveillance des candidats, et de l'adoption des questions et problèmes à être soumis aux aspirants aux brevets des trois degrés, élémentaire, modèle et académique. Les questions adoptées sont annexées au présent rapport.

A sa session du 30 et du 31 juillet, le Bureau a procédé à la correction finale des épreuves d'examen et à l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé le nombre de points requis, par les règlements scolaires, sur les différentes matières du programme.

Les examens ont eu lieu les 25, 26, 27 et 28 juin dernier, dans les différentes localités mentionnées à l'article 127 des Règlements refondus du Comité catholique, et le Bureau est heureux

NOMS DES CANDIDATS	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Histoire	Lecture française	Exercices de langue (Lecture expliquée)	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et philosophie	Dessin	Examen spécial anglais	Total	Moyenne	Notes du diplôme
	Breuil, Joseph.....	5.9	5.8	5.5	6.0	4.5	3.6	5	4.0	4.8	3.1	6	6	5	5.8	5	4	5	85	5
Ducharme, Gonzague.....	5.8	5.5	4.5	5.8	4.5	5.2	6	5.8	3.6	3.4	4.5	5.8	4.5	6	6	0	76.9	4.81	Bien
Millet, Antonio.....	5	5	3.0	4.0	3.5	4.0	5.8	3	2.4	3.2	5	4	3	5	6	3	64.9	4.1	Bien
Plamondon, Charles.....	5.2	5.9	4.5	5.2	4.2	3	5	4.6	5.4	4.0	6	6	5.5	6	5	1	5.5	82	4.82	Bien
Dufour, Jos.-Donat.....	4.9	5.0	5	14.9	4.9	Bien (ang)

de pouvoir rendre le témoignage que les nombreux aspirants aux diplômes qui se présentent devant lui subissent les examens d'une manière plus satisfaisante chaque année.

Le nombre des aspirants et aspirantes qui ont été admis à subir les examens, après s'être conformés à toutes les prescriptions des règlements, s'élève à 1899 (92 garçons et 1807 filles). Vous remarquerez que les hommes qui viennent devant le Bureau sont de plus en plus nombreux; la plupart de ceux de cette année sont des Frères appartenant à diverses communautés religieuses.

Les 1899 candidats se répartissent comme suit:

848 pour le diplôme d'école élémentaire,

903 pour le diplôme d'école modèle,

148 pour le diplôme d'école académique.

1383 ont passé leurs examens avec succès, savoir:

606 pour le brevet élémentaire,

652 pour le brevet modèle,

125 pour le brevet académique.

516 n'ont pas réussi, savoir:

242 pour le brevet d'école élémentaire,

251 pour le brevet d'école modèle,

23 pour le brevet d'école académique.

Soit une moyenne de 72 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 28 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIERES	ELEMENTAIRE	MODELE	ACADEMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Lecture française.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.....
Lecture latine.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Grammaire française et analyse.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Dictée française.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Ecriture.....	Faible.....	Passable.....	Passable.....
Littérature (préceptes).....	Faible.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition française.....	Bien.....	Bien.....	Assez bien.....
Histoire Sainte.....	Bien.....	Très bien.....	
Histoire du Canada.....	Assez bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Géographie.....	Passable.....	Faible.....	Faible.....
Instruction civique.....	Bien.....	Bien.....	Assez bien.....
Arithmétique.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Calcul mental.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Toisé.....		Passable.....	Bien.....
Comptabilité.....	Très faible.....	Très bien.....	Très bien.....
Pédagogie.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Agriculture.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Connaissances scientifiques usuelles.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Hygiène.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Bienséances.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Dessin.....	Assez bien.....	Faible.....	Assez bien.....
Histoire de France.....		Très bien.....	Très bien.....
Histoire d'Angleterre.....		Bien.....	Bien.....
Histoire des Etats-Unis.....			Bien.....
Histoire Ancienne et Romaine.....			Bien.....
Histoire de l'Eglise.....			Très faible.....
Algèbre.....			Bien.....
Physique.....			Très bien.....
Cosmographie.....			Plus que bien.....

LANGUE ANGLAISE (POUR LES ASPIRANTS DE LANGUE ANGLAISE)

Grammaire anglaise.....	Faible.....	Faible.....	Très faible.....
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Bien.....
Littérature anglaise.....	Passable.....	Faible.....	Faible.....

LANGUE ANGLAISE (POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS)

Grammaire anglaise.....	Bien.....	Faible.....	Très faible.....
Dictée anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Très mal.....	Très faible.....	Bien.....

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes, les matières suivantes: *Brevet élémentaire*: Lecture française, assez bien; Histoire du Canada, assez bien; Tenue des livres (comptabilité domestique et agricole), très faible; Ecriture, faible; Préceptes de littérature, faible; Géographie, passable; Bienséances, assez bien; Dessin, assez bien.—*Brevet intermédiaire*: Ecriture, passable; Géographie, faible; Instruction civique, faible; Toisé, passable; dessin, faible.—*Brevet supérieur*: Ecriture, passable; Composition, assez bien; Géographie, faible; Instruction civique, assez bien; Histoire de l'Eglise, très faible.

LANGUE ANGLAISE.—*Brevet élémentaire*: Composition anglaise, très mal et Grammaire anglaise, faible, pour les aspirants de langue française.—*Brevet modèle*: Grammaire, faible; Littérature, faible; composition anglaise, très faible pour les candidats de langue française.—*Brevet académique*: Grammaire, très faible; Littérature, faible.

En se préparant à la composition française, les aspirants devront veiller à la ponctuation. Dans plusieurs cas, l'absence de ponctuation *ad hoc* nuit à la valeur de l'épreuve.

(Signé) L. Lindsay, ptre, président.
J.-N. Miller, secrétaire.

Le Comité prend communication du rapport annuel concernant les cours publics donnés, à Montréal, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste.

Il est résolu: "Qu'un congrès pédagogique, organisé par le Surintendant, ait lieu pendant "les vacances d'été de 1913, à Grande-Rivière, comté de Gaspé, pour les institutrices du diocèse "de Rimouski qui résident dans les comtés de Bonaventure, de Gaspé, moins les paroisses de ce "dernier comté dont les institutrices ont assisté au congrès de Rimouski, l'été dernier, et le "comité prie le gouvernement de solder les frais de ce congrès, comme il l'a fait pour les congrès "pédagogiques antérieurs".

Il est proposé par Mgr Th.-G. Rouleau, appuyé par M. John Ahern:

"Considérant que les comptables du département de l'Instruction publique qui ont précédé M. Cyprien Lévesque, ont toujours reçu annuellement la somme de deux cents piastres (\$200.00), sur le fonds du Conseil de l'Instruction publique, pour services rendus aux deux Comités, "et que M. Lévesque, comptable actuel, qui rend les mêmes services, ne reçoit rien de ce chef;

"Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommande qu'à l'avenir, "la dite somme de deux cents piastres, prise sur le fonds du Conseil de l'Instruction publique, "soit payée annuellement au comptable du dit Département pour la tenue des comptes du Comité "catholique et du Conseil de l'Instruction publique, et pour autres services rendus au dit Conseil." —Adopté.

M. l'abbé Dubois, appuyé par M. Brisebois, propose, et il est résolu: "Que M. Théophile Tourillon soit nommé assistant-professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier, avec le traitement qu'il reçoit actuellement".

Le Comité ayant pris communication d'une lettre de M. Célestin Bouchard, ancien inspecteur d'écoles, recommande au Gouvernement de vouloir bien prendre en favorable considération la demande faite par M. Bouchard d'amender la loi du fonds de pension, en ajoutant l'alinéa suivant après le paragraphe 5 de l'article 2993 des S. R. P. Q. de 1909:

"Les dispositions contenues dans l'alinéa précédent sont applicables à tout fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le premier jour de juillet 1911."

A la demande de M. l'inspecteur J.-Édouard Boily, le comité croit devoir recommander que la municipalité scolaire de St-Bruno soit distraite du district d'inspection du Lac-St-Jean et annexée à celui de Chicoutimi.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur P.-A. Roy par laquelle il fait connaître au Comité qu'il songe à prendre sa retraite, mais que son état de fortune est tel qu'il ne pourrait le faire, malgré son grand âge, à moins d'avoir une gratification équivalente à huit mois de son traitement, et il demande au Comité catholique d'appuyer sa demande auprès du Gouvernement. Sur proposition de l'hon. Dr Guerin, secondé par l'hon. M. Champagne, le Comité croit devoir se rendre à la requête de M. Roy et il appuie une demande analogue, qui lui est soumise par M. l'abbé Turbide, en faveur de M. Daniel Paquet qui a cessé d'être inspecteur d'écoles, pour les Iles-de-la-Madeleine, depuis le premier juillet dernier.

M. J.-V. Desaulniers offre sa démission comme membre du comité local catholique pour la distribution du Fonds Strathcona. Cette démission est acceptée et le Comité désigne M. Napoléon Brisebois pour remplacer M. Desaulniers.

L'honorable juge Martineau soumet les deux avis de motion qui suivent:

"1.—Qu'un comité spécial soit nommé pour la revision de la partie du programme d'études se rapportant à l'enseignement:

"a Du dessin, pour permettre aux élèves d'entrer sans autre préparation aux écoles techniques;

"b De l'histoire ancienne, comme n'étant pas strictement requise dans un cours primaire;

"c De l'histoire de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, afin de limiter cet enseignement aux connaissances les plus indispensables et générales, et à ce qui est nécessaire pour l'intelligence de notre propre histoire;

"Afin de consacrer le temps donné à ces matières à l'étude plus approfondie de l'anglais, des mathématiques et du dessin".

"2.—Qu'après un certain délai pour écouler la première édition, et sur paiement d'une royauté à l'auteur, l'impression des livres autorisées soit entièrement libre".

M. l'abbé Nazaire Dubois ayant quitté la salle du Comité, il est donné lecture d'une lettre par laquelle il offre sa démission comme principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier pour accepter le poste de visiteur des écoles catholiques de la cité de Montréal, puis il est proposé par M. le chanoine Dauth, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet, après que le Comité eut pris communication d'une lettre de Mgr l'archevêque de Montréal:

"Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommande au lieutenant-gouverneur en conseil d'accepter la démission de M. l'abbé Dubois comme principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, et de nommer à sa place M. l'abbé Adélar Desrosiers qui remplit depuis plusieurs années la charge d'assistant-principal de la dite Ecole normale".—Adopté.

Le Comité adopte la résolution suivante proposée par M. Nap. Brisebois, appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau: "A l'occasion de la démission de M. l'abbé Nazaire Dubois comme principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, ce Comité désire exprimer à M. Dubois sa juste reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'Ecole normale, ainsi qu'à la cause de l'Instruction publique dans la Province".

Séance du 25 septembre 1912.
(Après-midi)

Présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa; Messieurs les évêques de Pembroke, de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet et de St-Hyacinthe; Mgr H. Têtu, M. le chanoine Dauth, M. le chanoine Dugas, MM. les abbés P.-A. Sabourin, J.-S. Turbide et Ivanhoë Caron; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. P.-M. Wickham, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le Comité confère le TITRE D'ECOLE MODELE aux institutions suivantes:

Comté de Beauce.—St-Honoré-de-Shenley, Ecole No 1, mod. mixte; St-Méthode-d'Adstock, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Beauharnois.—Valleyfield, Ecole Salaberry, mod. garçons.

Comté de Bellechasse.—St-Cajétan-d'Armagh, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Champlain.—Couvent de La-Tuque; Ste-Geneviève-de-Batiscan, modèle garçons indépendante.

Comté de Chicoutimi.—Chicoutimi, Ecole No 1, mod. filles; Chicoutimi, Ecole No 2, mod. couvent; Jonquière, Village, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Compton.—Hereford, mod. mixte.

Comté de Dorchester.—Ste-Justine, Ecole No 4, mod. mixte.

Comté d'Hochelaga.—St-Grégoire-le-Thaumaturge, Ecole Ste-Famille, mod. garçons; Ecole St-Stanislas, mod. couvent.

Comté de Joliette.—St-Jean-de-Matha, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Kamouraska.—Ste-Anne-de-la-Pocatière No 2, mod. garçons; St-Germain, Ecole No 1, mod. mixte; St-Pacôme, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Labelle.—St-Sixte, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté du Lac-St-Jean.—Hébertville, village, mod. mixte; Rivière-au-Doré, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Laval.—St-Joseph-de-Pordeaux, mod. filles.

Comté de Lévis.—St-Omer (Breakeyville), Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de L'Islet.—St-Aubert, Ecole No 1, mod. garçons; St-Pamphile, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Lotbinière.—St-Edouard, mod. garçons, indépendante; Ste-Philomène-de-Fortier-ville, mod. garçons, indépendante.

Comté de Maskinongé.—St-Justin, village, mod. mixte.

Comté de Matane.—St-Moïse, paroisse, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Montcalm.—St-Alexis, Ecole No 1, mod. mixte.

Cité de Montréal.—Ecoles suivantes tenues par les Sœurs de la Congrégation: Ecole St-Eusèbe, coin des rues Anity et Fulum; Ecole St-Louis, No 101, rue Roy; Ecole Jeanne-Leber, No 770, rue Wellington; Ecole Ste-Hélène, No 5, rue Chaboillez; Ecole Ste-Agnès, No 357, rue St-Antoine.

Comté de Portneuf.—Cap-Santé, village, mod. mixte; St-Ubalde, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Richelieu.—Filiatrault, mod. mixte.

Comté de Saguenay.—Rivière-Ste-Marguerite, mod. mixte.

Comté de Soulanges.—St-Zotique, Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Témiscouata.—St-Jean-de-Dieu, Ecole No 1, mod. mixte; St-Mathias-de-C: bano Ecole No 1, mod. mixte.

Comté de Terrebonne.—St-Jovite, Ecole No 1, mod. garçons.

Comté de Vaudreuil.—Dorion, Ecole No 1, mod. mixte.

Le TITRE D'ACADEMIE est conféré aux institutions suivantes:

Comté d'Arthabaska.—Couvent d'Arthabaskaville; Couvent de Victoriaville.

Comté de Beauharnois.—Couvent de Beauharnois; Couvent de St-Louis-de-Gonzague.

Comté de Berthier.—Couvent de St-Barthélemi.

Comté de Bonaventure.—Couvent de Carleton.

Comté de Jacques-Cartier.—Couvent de Lachine (Académie Savaria); Couvent de la Ville-St-Paul.

Comté de Laval.—Ecole des garçons de Ste-Rose; Couvent de Ste-Rose.

Comté de Lévis.—Lauzon, Ecole indépendante des garçons.

Comté de Lotbinière.—Couvent de Ste-Croix.

Comté de Maskinongé.—Couvent de Louiseville.

Comté de Mégantic.—Couvent de St-Ferdinand-d'Halifax.

Comté de Montmagny.—Couvent de St-Pierre.

Cité de Montréal.—Ecole des garçons St-Frs-Xavier, 1151, rue Rachel; Ecoles suivantes dirigées par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame: Ecole Ste-Anne, No 102, rue McCord; Ecole St-Joseph, No 739, rue Notre-Dame-Ouest; Ecole St-Patrice, No 79, rue St-Alexandre; Ecole St-Stanislas, No 321, rue Sanguinet.

Ecole suivante dirigée par les Sœurs de Ste-Croix: Ecole Ste-Brigide, No 111, Av. Papineau.

Comté de Nicolet.—Couvent de Nicolet.

Cité de Québec.—Couvent Notre-Dame de Jacques-Cartier; Ecole modèle des garçons de Limoilou.

Comté de Québec.—Couvent de Sillery.

Comté de Richmond.—Ecole des garçons de Windsor-Mills; Couvent de Windsor-Mills.

Comté de Sherbrooke.—Sherbrooke, St. Patrick's Academy, garçons.

Comté de Témiscouata.—Trois-Pistoles No 1, école des garçons.

Comté de Terrebonne.—Couvent de St-Jérôme.

Comté de Yamaska.—Couvent de St-François-du-Lac.

Le Comité distribue le fonds de l'Education supérieure et celui des Municipalités pauvres.

(Signé) J.-N. Miller, secrétaire.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le maître montre aux enfants l'image très simple qui fera le sujet de la leçon et de l'exercice de rédaction; et il entame avec eux la conversation comme ci-après.

Le Maître.—Regardez attentivement, mes enfants, et répondez-moi

..... Que voyez-vous sur cette image?

Un élève.—M., je vois deux petites filles, deux bêtes

M.—Quelle sorte de bêtes?

E.—M., je crois que *c'est* des canards

M.—Voyons, regardez bien, croyez-vous que les canards sont aussi hauts sur pattes?

E.—Oh! M., *c'est pas* des canards, *c'est* des oies.

M.—Oui; mais est-ce que vous parlez bien correctement? doit-on dire *c'est pas des canards, c'est des oies*? Qui est-ce qui va corriger la faute? Joseph?



Joseph.—Il faudrait dire: *ce ne sont pas des canards, ce sont des oies.*

M.—Bien ! maintenant, ne voyez-vous pas autre chose ?

E.—Oui, M., on voit des pommes.

M.—Où sont-elles ?

E.—Elles tombent du tablier de la petite fille; il y en a déjà trois à terre et trois autres qui tombent.

M.—A la bonne heure ! voilà une bonne réponse qui montre que vous savez voir quand vous voulez. Et d'où tombent-elles, ces pommes ?

E.—Du tablier d'une petite fille.

M.—N'aimeriez-vous pas à savoir les noms des petites filles pour en parler ? Comment pensez-vous qu'elles s'appellent ?

E.—M., on ne peut pas savoir.

M.—C'est vrai; eh bien ! donnons-leur des noms. Comment appellerons-nous la plus grande ?

E.—(ils donnent plusieurs noms) Marie, Juliette, Berthe, Hélène, etc.

M.—Supposons qu'elle se nomme Hélène et que la petite s'appelle Marie. Hélène a six ans et Marie, quatre ans Qui va me dire maintenant ce que font Hélène et la petite Marie ? Pensez bien et composez votre phrase pour bien répondre (on laisse quelques instants de réflexion) Eh bien ! Jules ?

Jules.—*Hélène et la petite Marie s'en reviennent du verger et Hélène rapportait six belles pommes dans son tablier (il s'arrête, hésitant).*

M.—Très bien commencé ! mais il faut continuer Allons, Pierre, que direz-vous ?

Pierre.—*Mais elles rencontrent deux oies qui semblent vouloir les empêcher de passer*

M.—Ça va bien ! Allons, Joseph, continuez, qu'allez-vous ajouter ?

Joseph.—*La petite Marie a peur et se cache derrière Hélène.*

M.—Etes-vous certain qu'elle a peur ?

Joseph.—Oui, M., *elle tient bien serrés le bras et la robe de sa sœur.*

M.—Est-ce qu'Hélène n'a pas peur aussi ? Qu'en pensez-vous, Jules ?

Jules.—*Je crois qu'elle n'est pas très rassurée; elle laisse échapper les pommes de son tablier, et puis son doigt à la bouche fait voir qu'elle ne sait pas trop quoi faire.*

M.—Pensez-vous qu'elle laisse voir à la petite Marie qu'elle a peur comme elle ?

Pierre.—Non, M.; *elle doit la rassurer puisqu'elle est plus grande.*

M.—Bien pensé, mon Pierre. Si vous étiez à la place d'Hélène, que diriez-vous à la petite Marie ?

Pierre.—Je lui dirais: *N'aie pas peur, ma petite sœur; tiens-toi bien derrière moi; ils ne sont pas méchants.*

M.—Oui, mais pensez-vous que les petites filles vont rester là à regarder les oies ?

Jules.—Non, M.; Hélène, bien sûr, va entraîner sa petite sœur en courant pour la ramener à la maison.

M.—Est-ce qu'elle ne va pas ramasser les pommes ?

Pierre.—Je crois que la pauvre Hélène n'y pense pas.

M.—Et pourquoi ?

Pierre.—Parce qu'elle a trop peur et qu'elle a hâte de se sauver loin de ces méchantes oies qui la menacent.

M.—Est-ce qu'il y avait vraiment du danger ? Voyons, Joseph, qu'en dites-vous ?

Joseph.—*(hésitant)* Je ne crois pas, M.; mais les oies peuvent donner de bons coups d'ailes et de bec.

M.—Bien, mes enfants, je crois que les oies avaient peur aussi et qu'elles se montraient menaçantes parce qu'elles se croyaient attaquées. Maintenant, vous voyez comme nous avons trouvé bien des choses en regardant cette petite image. N'est-ce pas comme si nous l'avions écoutée parler ? Je vais vous faire écrire quelques mots pour vous aider à retenir tout cela; et, au moyen de ce petit canevas, vous ferez comme devoir de rédaction le récit par écrit de tout ce que nous venons de dire.

CANEVAS.—*Hélène et Marie . . .—leur coiffure . . .—d'où elles viennent . . .—leur rencontre . . .—ce qu'elles éprouvent . . .—Hélène est plus grande . . .—elle protège Marie . . .—où vont les belles pommes ?—Hélène a-t-elle raison*

d'avoir peur?—laisse-t-elle voir sa peur?—ce qu'elle dit à Marie...—retour à la maison et récit du danger auquel on a échappé.

Après la conversation en classe et avec l'aide du canevas ci-dessus, les élèves pourront faire un devoir dans le genre du ce qui suit :

UNE PEUR QUI GÂTE UN PLAISIR.

Hélène et sa petite sœur Marie, protégées par leurs grandes coiffes contre l'ardeur du brûlant soleil, sont allées à la cueillette de belles pommes rouges dans le verger. Elles s'en revenaient toutes joyeuses, mais voilà qu'elles font tout à coup la rencontre de deux grosses bêtes qui semblent vouloir leur barrer le chemin d'un air menaçant. Hélène est une grande fille de six ans; mais la petite Marie n'en a que quatre, et elle a grand'peur; aussi elle se cache vivement derrière sa grande sœur dont elle tient le bras et la robe bien serrés. Je ne dirai pas qu'Hélène est très rassurée, car elle laisse échapper de son tablier les belles pommes qu'elle rapportait, et son doigt à la bouche laisse bien voir qu'elle est inquiète et ne sait trop quoi faire. Et cela se comprend; voyez donc ces deux oies, à l'air bête, qui semblent croire à une attaque et qui paraissent décidées à se défendre. Ce n'est pas rassurant d'avoir affaire à un ennemi brutal qui ne raisonne pas. Mais enfin, pour raffermir la petite, il faut bien faire la grande fille. Aussi Hélène s'empresse de dire: "N'aie pas peur, ma petite Marie; tiens-toi bien derrière moi; il n'y a pas de danger; *ils* ne sont pas méchants." Et, sans ramasser les belles pommes tombées sur le gazon, Hélène passe vivement avec sa petite sœur qu'elle ramène saine et sauve à la maison. Alors, encore tout émotionnée, elle raconte à sa maman, comment elle a protégé la petite contre ces vilaines grosses bêtes d'oies qui voulaient lui donner des coups de bec; et la petite Marie frémit encore en y pensant, sans lâcher sa chère grande sœur qui l'a sauvée du danger.

Ce développement ne sera pas lu aux élèves avant leur travail écrit; mais après la correction de ce qu'ils auront produit. On pourra avantageusement faire une comparaison entre ce texte et leur travail.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. How many boys do you see in the picture? *Or*, In the picture how many boys do you see? I see one boy in the picture. *Or*, In the picture, I see one boy.



2. How many women do you see in the picture? *Or*, In the picture how many women do you see? I see one woman in the picture. *Or*, In the picture, I see one woman.

3. How old, do you think, is the boy? *Or*, How old is the boy, do you think? *Or*, How old do you suppose (*or* think) the boy to be? He is, I think, about eight years old. *Or*, He is about eight years old, I think. *Or*, I think he is about eight years old. *Or*, I suppose (*or* think) him to be about eight years old.

4. How old, do you think (*or* suppose), is the woman? *Or*, How old is the woman do you think (*or* suppose)? *Or*, How old do you think (*or* suppose) the woman to be? She is, I think, between fifty and sixty years old, *Or*, She is between fifty and sixty years old, I think. *Or*, I think she is between fifty and sixty years old. *Or* I think her to be between fifty and sixty years old.

5. What relationship is there between the boy and the woman? The boy, I suppose, is the woman's son or grandson; the woman is, I suppose, the boy's mother or grandmother. *Or*, I think they are mother and son or grandmother and grandson.

6. Is the boy standing or sitting? He is standing.

7. Is the woman sitting or standing? She is sitting.

8. On what is the woman sitting? *Or*, What is the woman sitting on? She is sitting on a chair.

9. Is the boy's head erect? No it is not erect.

10. How is the boy's head? It is hanging down.

11. How is the boy looking? He is looking down.

12. Where are the boy's hands? They are behind his back.

13. Does the boy look gay and happy? No he does not look gay and happy.

14. How does the boy look? He looks sad and cast down.

15. Say how he is dressed (*or* clad, *or* clothed). *Or*, Tell how he is dressed (*or* clad, *or* clothed). *Or*, Say what he has on? He has on a tunic or blouse, a pair of drawers, a pair of stockings, and a pair of button-boots.

16. How far down does his tunic reach? *Or*, How far down does his tunic go? The tunic reaches from his neck to a little above his knees. *Or*, It goes from his neck to a little above his knees.

17. Do his drawers show? Yes they show.

18. Do they show much? No they do not show much.

19. How far down do they reach? They reach down almost to his knees.

20. How many inches do they show below his tunic? They show about three inches below his tunic.

21. How high up do his stockings go? They go up to his knees.

22. Are they tight on his legs or loose? They are not tight, they are loose.

23. Is any part of the boy's leg uncovered? *or* bare? *or* naked? Yes, a part of the boy's leg is uncovered, *or* bare, *or* naked.

24. What part of the boy's leg is uncovered, *or* bare, *or* naked? The part of the boy's leg just above his knee is uncovered, *or* bare, *or* naked.

25. Are the boy's boots buttoned or unbuttoned? They are unbuttoned.

26. What has the boy on his left side, suspended from a strap passing over his right shoulder. On the boy's left side, he has a small case or satchel, suspended from a strap, passing over his right shoulder.

27. What is the case or satchel for? I don't know, I suppose it is for school books.

28. Where are the boy's trousers? They are across his grandmother's knees.

29. What has his grandmother in her right hand? She has a needle in her right hand.

30. What has she in her left hand? She has a thread in her left hand.

31. What is she doing? She is passing the thread through the eye of the needle. *Or*, She is threading the needle.

32. Why is she threading the needle? She is threading it because she is going to sew.

33. What is she going to sew? She is going to sew the boy's trousers.

34. Why is she going to sew the boy's trousers? She is going to sew them because they are torn.

35. Who tore them? The boy tore, them, I suppose.

36. Sewing up a tear (*or* rent) in a coat, a pair of trousers, or in any garment, is called what? *Or*, What is sewing up a tear (*or* rent) in a coat, a pair of trousers, or in any garment called? Sewing up a tear (*or* rent) in a coat, a pair of trousers, or in any garment is called mending.

37. What is the boy's grandmother doing? She is mending the boy's trousers.

38. What has she on her head? *Or*, On her head what has she? She has a close-fitting cap on her head. *Or*, On her head she has a close-fitting cap.

39. What is the cap made of? *Or*, Of what is the cap made? I suppose that it is made of some soft material, such as silk or muslin.

40. What has the old woman around her neck? *Or*, Around her neck what has the old woman? She has a handkerchief around her neck. *Or*, Around her neck she has a handkerchief.

41. What has she on from her neck to her feet? She has a gown on.

42. By what is her gown covered (*or* protected), in front, from her waist to her feet? Her gown is covered (*or* protected), in front, from her waist to her feet, by an apron.

43. What is an apron? An apron is a piece of cotton, silk, leather, etc., on the fore-part of the body over the clothes, to keep them clean or defend them from injury.

44. How is an apron kept in place? An apron is kept in place by two strings tied round the waist of the person wearing the apron.

45. What are the strings which keep an apron in place called? The strings which keep an apron in place are called apron-strings.

46. What is the color of the apron which the old lady is wearing? It is white.

47. On her nose what has the old lady? *Or*, What has the old lady on her nose? On her nose she has a pair of spectacles. *Or*, She has a pair of spectacles on her nose.

48. Why does she wear spectacles? She wears spectacles in order to see better.

49. Say something about the old woman's face. Her face, which is well-proportioned, is wrinkled, principally at the corners of the nose and mouth; her nose, which is not small, is straight and well-shaped; her mouth is straight and her lips are pressed firmly together (*or* closed tightly). On her forehead there is a frown.

50. Why is there a frown on the old dame's forehead? Who knows, perhaps it is a habitual frown, one of those frowns which, like certain smiles, won't come off; perhaps it is caused by her efforts to see in threading the needle; again it may be an expression of her displeasure at her grandson's want of care of his clothes.

51. Can you now explain why the boy looks so down hearted? Yes, I think I can: the boy, on his way home from school, engaged in rough play, an excellent thing for a boy, but unfortunately a bad thing for his clothes; his trousers were torn, and when he reached the house his granny did not receive him like a prodigal grandson; she killed no fatted calf to feast his return with a rent in his pantaloons; she told him plainly what she thought of his carelessness; she scolded him soundly; she ordered him to take off the torn garment and to stand before her while she mended it; she hoped to make him feel ashamed; judging from the boy's attitude and appearance she seems to have been quite successful.

52. The room in which you see the old dame and the boy is what? The room in which I see the old dame and the boy is a kitchen.

53. What makes you think (*or* say) that the room is a kitchen? Many things make me think (*or* say) that the room is a kitchen.

54. Name one thing that makes you say that the room is a kitchen. There are vegetables in the room; on the floor, in a corner: leeks, cabbages,

more cabbages in a basket, and a string of onions hanging on the wall, behind the old lady.

55. Name something else that causes you to suppose the room to be a kitchen. On the floor, in front of the old granny, there is a bucket.

56. What kind of bucket is it? It is an old-fashioned bucket, such as was used for wells, long ago; bucket of this kind may still be used in many places, for aught I know.

57. Describe the bucket. It is barrel-shaped, about two feet high, much higher than the ordinary kitchen bucket or pail, is bound with four strong iron hoops, is made of staves of oak or of some other hardwood, and has, I suppose, a movable, semi-circular, iron handle.

58. If you see anything else that would lead you to think the room a kitchen, mention it. I see a coffee-pot.

59. Where is the coffee-pot? It is on the chimney-piece.

60. Where is the chimney-piece? It is over the hearth or fire place.

61. What is a chimney-piece? A chimney-piece is a wooden or stone shelf placed above the hearth or fire-place.

62. Where is the hearth of fire-place? It is in the chimney, which is to the left of the boy and to the right of the woman.

63. Give a description of the coffee-pot. It is an old-style drip coffee-pot made of some such metal as, silver, pewter, or tin.

64. What is a drip coffee-pot? It is a coffee-pot made in two sections which can be taken apart; the ground coffee is placed in the upper vessel, of which the bottom is a strainer; boiling water which is poured, over the coffee gradually absorbs its essence and passes through the strainer into the receptacle below, from which the liquid coffee is poured by means of a spout.

65. Name the other things that you see on the chimney-piece. From left to right I see a jar, a small jug, a candlestick with a candle, which has never been lighted, in it, a goblet or mug, and what I suppose is a boy's shirt.

66. How do you know that the candle has never been lighted? I know that it has never been lighted, because the piece of wick sticking up is white.

67. Do you see anything, leaning against the chimney to the right of the old woman? Yes, I see a pair of tongs and a dust-pan.

68. What is a pair of tongs? A pair of tongs (*or simply* a tongs) is a kitchen utensil, consisting of two long shafts, jointed at one end, used for handling fire.

69. What is a dust-pan? It is a pan for catching crumbs, dust, etc., as they are brushed from the table-cover, floor, etc. The pan used for catching crumbs brushed from a table-cloth is called a crumb-tray.

70. What is the floor made of? It is made of six-sided or hexagonal tiles.

71. What is a tile? A tile is a thin piece of slate-stone or of baked clay sometimes used for floors.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS SAINTE MESSE

CHAPITRE DEUXIEME

L'attention

Q. *Suffit-il d'être présent de corps pour assister à la messe?*

R. Non, pour satisfaire au précepte, il faut y être présent d'esprit, au moins d'une certaine façon.

Q. *Comment s'appelle cette présence mentale au saint sacrifice de la messe?*

R. Cette présence mentale s'appelle l'attention.

Q. *Quelle attention faut-il apporter à la messe?*

R. Pour satisfaire au précepte de la messe, il faut certainement l'attention externe et aussi un peu, l'attention interne.

Q. *En quoi consiste l'attention externe?*

R. L'attention externe consiste à s'abstenir, durant la messe, de certaines actions qui sont de nature à causer des distractions trop prolongées et trop fortes. Par exemple: peindre, écrire, lire un livre profane, causer, etc.

Q. *En quoi consiste l'attention interne?*

R. L'attention interne, comme le mot l'indique, consiste à appliquer intérieurement son

esprit à ce qui se passe à l'autel durant le sacrifice de la messe.

Ex. Cette attention interne peut être plus ou moins parfaite, selon que les pensées ou les sentiments qui l'accompagnent, sont d'un ordre plus ou moins élevé.

La première et la plus imparfaite, consiste à suivre du regard les actions du prêtre célébrant, à prêter l'oreille aux paroles qu'il prononce.

La deuxième un peu plus parfaite, s'applique à méditer sur le sens des paroles liturgiques ou sur les mystères que renferme le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ.

La troisième, la plus parfaite des trois, s'adresse à Dieu lui-même par des prières ou de pieuses affections.

Il est bon de remarquer, en passant, que les distractions qui assaillent l'esprit durant la messe n'empêchent pas toujours l'attention interne, surtout si elles sont involontaires ou de courte durée.

Pour satisfaire au précepte de la messe, l'une et l'autre de ces trois attentions internes suffit, avec la volonté d'entendre la sainte messe.

D.-M.-A. MAGNAN, Ptre.

LANGUE FRANÇAISE

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTEE

I

QUEBEC A L'ARRIVEE DE MGR DE LAVAL (1659)

Il était six heures du soir lorsque le navire qui portait Mgr de Laval et ses compagnons jeta l'ancre devant Québec. Le soleil, fatigué de sa longue course, dorait encore de ses rayons

attédis le dôme de notre promontoire. Le fort St-Louis, la cathédrale, l'hôtel des Cent-Associés, le collège des Jésuites, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu baignaient encore dans la lumière, tandis que les maisons de la rue Sault-au-Matelot, où résidaient à cette époque la plupart des citoyens, reposaient à l'ombre de la colline. Mgr de Laval put contempler à loisir la position de sa ville épiscopale, qui devait quelques années plus tard, arracher à Frontenac ce cri d'admiration: "Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire". L'ABBE AUGUSTE GOSSELIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Mgr*: abréviation de *Monseigneur*; ce titre est donné aux évêques et aux princes.—*l'ancre*: ne pas confondre avec *l'encre* à écrire; tous les deux sont féminins.—*attiédis*: devenus *tièdes*; on ne sent plus la chaleur du soleil couchant.—*promontoire*: on donne ce nom à un cap élevé.—*Cathédrale*: nom donné à l'église de l'évêque dans la ville où il réside.—*baignaient*: pourquoi le pluriel? Plusieurs sujets: fort, cathédrale, etc.—*résidaient*: le sujet? *citoyens* qui est au pluriel.—*reposaient*: le sujet? *les maisons*.—*épiscopale*: adjectif; indique la qualité de ce qui se rapporte à l'évêque: palais *épiscopal*; ville *épiscopale*; ornements *épiscopaux*; ordonnances *épiscopales*.—*postée*: *située*; s'accorde avec le pronom qui dont l'antécédent est *ville*.

Rechercher tous les adjectifs qualificatifs ou déterminatifs. En indiquer le genre et le nombre.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTEES

I

SALUT AU CANADA

Vous n'avez jamais cessé de garder intactes les mœurs, la foi et la langue que vous avez reçues du passé. Ces traditions, seul trésor que vous ayez porté de l'ancienne patrie dans la nouvelle, ont maintenu la sagesse dans votre volonté et l'ordre dans l'action. Vous aviez à accomplir une tâche immense: peupler et cultiver un continent; vous l'avez fait en paix sous un pouvoir d'autant plus respecté que vous ne lui demandiez pas de remplacer soudain et d'autorité les œuvres de l'effort personnel et du temps. Vous comptez sur la fécondité de la race, sur sa persévérance au travail, et vous semez, pour une saison où vous aurez disparu, et vous savez être les collaborateurs de l'avenir parce que votre foi vous a appris les longs sacrifices et les longs espoirs.

Vous regarder n'est donc pas pour nous seulement une joie, mais un exemple. Vous êtes nos frères, mais mieux préservés que nous des expériences où s'égarèrent les énergies. Tandis que nous parcourions nos destinées

comme l'enfant prodigue, vous êtes restés dans la maison paternelle et nous goûtons son charme en y étant reçus par vous. Nous y voyons quelles vertus conservent une race. Vous êtes ce que nous avons été, nous apprendrons de vous à redevenir ce que vous êtes. La France, en voulant se faire nouvelle s'est vieillie. En ne vous détachant pas de vos traditions, vous avez perpétué votre jeunesse. Tandis que chez nous les vivants ont parfois semé la mort, vos morts vous ont gardé le secret de la vie. Et notre commun langage est plus beau dans votre bouche parce que tout y est sain: les mots et les pensées.

Canada, petite colonie d'hier, nation d'aujourd'hui, empire de demain; Canada, séparé de la France avant que la France se séparât de son passé et qui a gardé la plénitude de nos traditions anciennes; Canada, terre de fécondité, fertile en blé, fertile en hommes, fertile en avenir, qui multiplie par un travail solidaire les moissons dans tes plaines et les enfants dans tes foyers, et qui, dans les solitudes immenses où se perdaient tes premiers explorateurs, verras un jour ta race à l'étroit; Canada, terre de constance qui as affermi la sagesse de tes mœurs et de tes lois sur ta foi catholique et tiens pour ta plus précieuse liberté d'être soumis à un maître surhumain; Canada, qui as trouvé dans la fidélité la récompense et qui offres au monde le modèle d'une société où les vertus privées et les vertus publiques rendent hommage à Dieu; Canada, la France t'aime, t'admire et te salue.

ETIENNE LAMY, Délégué de l'Académie française au Premier Congrès de la Langue Française au Canada. (Extrait d'un discours prononcé à Québec, le 25 juin 1912).

EXPLICATIONS:—1. Rendre compte de l'orthographe des nombreux participes passés renfermés dans la dictée—2. Faire remarquer aux élèves la qualité maîtresse du style chez M. Lamy, la clarté; faire admirer l'heureux choix des mots, la précision dans la pensée et le souffle généreux qui anime la phrase, si parfaitement française.

II

MORT DE GARAKONTIE (Chef iroquois)

Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, *Garakontié* voulut donner

ce que les sauvages appelaient leur "festin d'adieu". Il réunit donc dans sa modeste demeure *tous* les hommes les plus *considérables* de sa nation. Trop faible pour parler lui-même, il *chargea* deux des convives de dire de sa part, tant aux anciens qu'aux jeunes gens, qu'il les *exhortait* à respecter toujours le gouvernement du Canada et à vivre en bonne intelligence avec les Français. Il les *conjurait* de se faire tous chrétiens. Se tournant du côté du P. Lamberville: "Vous *écrirez*, dit-il, à M. le gouverneur qu'il perd le meilleur serviteur qu'il avait parmi les Iroquois; et je *supplie* Mgr l'évêque qui m'a baptisé et tous les missionnaires de prier Dieu pour moi". Puis, recueillant les derniers efforts de sa *voix*, il proposa la santé de Mgr de Laval, dont il avait toujours admiré la charité à son égard et envers ceux de sa nation. Ce fut sa dernière parole publique. Les convives s'étant *retirés*: "Il faut donc enfin nous séparer, dit-il au Père, je le veux bien puisque j'espère aller au ciel". Après la récitation du chapelet, il dit: "Voilà que *je me meurs*". Puis il rendit paisiblement l'esprit.

Ce grand homme avait demandé deux choses la veille de sa mort: être enterré *à la française*; puis avoir sur sa tombe une croix très élevée, afin qu'on la *vît* de loin et que l'on se *souviât* qu'il avait été chrétien. Français et chrétien! tel est l'idéal qu'avait rêvé pour lui-même cet illustre capitaine. Voilà à quelle hauteur les jésuites et Mgr de Laval avaient *élevé* la religion et la France dans l'esprit des sauvages qu'ils convertissaient à Dieu.

L'ABBE AUGUSTE GOSSELIN

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Garakontié*: (on écrit aussi Garakonhié). Célèbre chef iroquois, diplomate habile, le premier qui se convertit et fut baptisé par Mgr de Laval.—*tous*: donnez les différentes acceptions de ce mot: adjectif indéfini, pronom indéfini, adverbe, nom (le *tout* est plus grand que sa partie).—*Considérables*: dignes d'être considérés, remarquables, importantes par leurs qualités, leurs talents, les services rendus.—*chargea*: rappeler la remarque sur les verbes en *cer* et en *ger*.—*exhortait*: passait vivement, excitait, engageait, poussait.—*conjurait*: priait avec instance.—*P. Lamberville*: P. signifie *père*, titre donné aux prêtres appartenant à un ordre religieux, *Lamberville*: missionnaire jésuite très célèbre.—

écrivez: faites donner les temps primitifs: écrire, écrivant, écrit, j'écris... j'écrivis... j'écrirai —*supplie*: donnez la 1ère pers. du plur. imparfait de l'indicatif: *supplions*: même personne, présent du subjonctif, que nous supplions.—*Mgr*: abréviation de Monseigneur.—*voix*: donnez les homonymes: *voie*, chemin; *vois*, *voit*, *voie*, *voient* verbe voir.—*retirés*: justifiez le pluriel: le verbe est réfléchi; auxiliaire *être* mis pour *avoir*; accord avec le complément direct *s'*, *se* (les convives) placé avant.—*je me meurs*: *se mourir* signifie être *près de mourir*; *je me meurs* signifie donc *je vais mourir dans un instant*.—à *la française*: à la manière des Français.—*vît*, *souviât*: ces deux verbes sont à l'imparfait du subjonctif; l'accent circonflexe à la 3e pers. du sing. distingue ce temps du passé défini.—*élevé*: pourquoi invariable? le complément direct *la religion et la France* est placé après le participe, pas s'accord.

ANALYSE

Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, Garakontié voulut donner ce que les sauvages appelaient leur festin d'adieu.

Deux propositions.

PRINCIPALE: *Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, Garakontié voulut donner ce.*

COMPLETIVE DETERMINATIVE de *ce*: que les sauvages appelaient leur festin d'adieu.

Remarques.—*Se voyant* équivaut à *qui se voyait*; car on pourrait commencer la phrase ainsi: *Garakontié qui se voyait*, etc. *Qui se voyait* serait une complétive circonstancielle; donc *se voyant* est un complément circonstanciel de *voulut*: quand *voulut-il?* (En) *se voyant*.

—*âgé*: complément attributif de *se*

—*pour ainsi dire*: locution adverbiale

—*bord*: complément circonstanciel de *arrivé* ou autre mot semblable sous-entendu. Ce sous-entendu est lié à *âgé* par la conjonction *et*; il est aussi complément attributif de *se*. *Se voyant* est dans la phrase une équivalence modifiée de *étant*.

—*festin*: complément attributif ou qualificatif de *que*: les sauvages appelaient *que* (ce) comment? le festin...

L'analyse grammaticale est facile après ces remarques.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

AGRICULTURE

DICTEE

I

LES ABEILLES

Au printemps et durant l'été, les prairies, les haies, les *vergers* sont pleins de fleurs. Quelle activité règnait *aux abords* des ruches! Les abeilles sortaient et rentraient sans cesse. En se roulant dans les fleurs, elles enlevaient *aux étamines* une fine poussière dont elles faisaient la cire, et *puisaient* au fond des *corolles* les *sucs* dont elles faisaient le miel. L'hiver sera long, la provision s'épuisera rapidement; peut-être il faudra nourrir les jeunes qui vont naître, soyons vigilants.

EXPLICATIONS.—*Vergers*: jardins où l'on cultive les arbres à fruits comestibles.—*Pleins*: se met au masculin, un des trois noms auxquels cet adjectif se rapporte étant masculin.—*Aux abords*: autour, aux environs; *aborder* quelqu'un? un *abordage*?—*Ruche*: l'habitation des abeilles: —le *rucher*?—une *ruche* de dentelle?—*Étamines*: les petits filets surmontés d'une boule colorée que l'on trouve en plus ou moins grand nombre dans les fleurs.—*Puisaient*: allaient chercher comme au fond d'un puits.—*Corolles*: la corolle est la partie de la fleur colorée diversement, bleue dans la pervenche, rouge dans le coquelicot, etc.—*Sucs*: les liquides;—il ne faut pas confondre avec *sucre*; tous les végétaux renferment des sucres, mais tous ne sont pas sucrés.

EXERCICES.—Conjuguer, à la voix négative, deux temps simples, deux temps composés d'un verbe de chaque conjugaison.—Citer dix noms de terrains, désignés d'après la culture qu'on y pratique (*pré, potager, verger, chenevière, etc.*)—Comment nomme-t-on l'homme qui cultive les *fleurs*, la *vigne*, le *ver à soie*, les

abeilles, etc? —Que désignent les mots *cire, sire, cent, sent, os, eau, mer, maire, mère*, etc.

Récitation

LES DEUX ÉPIS

Au temps de la moisson se trouvaient côte à côte Deux épis: l'un courbé sous le poids de son grain L'autre vide, et portant la tête droite et haute.

Celui-ci, d'un ton leste et vain,
Ose apostropher son voisin,

Lui faisant en ces mots la guerre:
"Cher camarade, en vérité,
Je dois blâmer en toi l'excès d'humilité.
Eh quoi! baiser ainsi la terre,

Tandis que moi, bercé sur l'aile du zéphir,
Je plie et me redresse au gré de mon désir.....

—Frère épi, tu n'y songes guère,
Lui répondit l'autre aussitôt;
Si tu portes la tête en haut,
C'est signe que tu l'as légère".

J'aime fort ce mot, quant à moi;
Je l'applique à bien des cervelles,
Et maint sot vaniteux, je crois,
Pourrait en dire des nouvelles.

QUESTIONS.—Avez-vous vu un champ de blé quelques jours avant la moisson?—N'avez-vous pas remarqué que tous les épis n'ont pas le même port?—Pourquoi les uns sont-ils courbés et les autres dressent-ils fièrement la tête?—Quel reproche l'épi à tête droite adressait-il à son voisin?—Que répondit celui-ci?—À qui s'applique cette réponse?

Problèmes agricoles

Un cultivateur, connaissant bien sa terre, estime que, pour avoir de belles et bonnes betteraves, il devra mettre à l'arpent 74.34 livres d'azote (1) 49.78 livres d'acide (2) phosphorique et 49.78 livres de potasse (3). Au lieu d'employer exclusivement des engrais (4) chimiques, il transporte d'abord dans son champ de 13.29 arpents, 20 voitures de fumier de 4410 livres

chacune. Il apprécie que son fumier dose 0.5% d'azote, 0.25% d'acide phosphorique et 0.5% de potasse. Combien devra-t-il mettre encore dans sa terre: 1° de nitrate (5) de soude, azote 15.5%? 2° de scories (6) de déphosphoration contenant 16% d'acide phosphorique? 3° de chlorure (7) de potassium, base (8) 90, potasse 63.1%?

Quelle sera la dépense en engrais chimiques si le nitrate de soude vaut \$1.814 le quintal, la chlorure de potassium \$2.086 et les scories \$0.366.

Notes (1). *Azote*—Gaz qui entre pour les quatre-cinquièmes environ dans la composition de l'air; il joue un grand rôle dans la végétation. En agriculture, on le trouve dans diverses combinaisons où il prend les noms d'azote nitrique, azote ammoniacal, azote organique.

Azote ammoniacal.—Azote combiné à l'hydrogène pour former de l'ammoniaque. En agriculture, on le rencontre surtout dans le sulfate d'ammoniaque et le purin.

Azote nitrique.—Azote combiné à l'oxygène et formant de l'acide azotique ou nitrique. En agriculture, on se le procure en achetant des nitrates.

Azote organique.—Azote combiné à l'oxygène, à l'hydrogène et au carbone. En agriculture, on le trouve dans les pailles, et dans la plupart des résidus de l'industrie.

(2) *Acide phosphorique*.—Combinaison de phosphore et d'oxygène. Les os des animaux renferment beaucoup d'acide phosphorique. La plante en a dans toutes ses parties, mais principalement dans la graine. C'est donc un élément essentiel en agriculture. Le cultivateur se le procure en achetant des phosphates, des superphosphates et des scories de déphosphoration.

(3) *Potasse*.—Alcali blanc très caustique qu'on obtient par la calcination de certains végétaux. En agriculture, on se procure la potasse en achetant du chlorure de potassium, du sulfate de potasse ou des cendres de bois, on la trouve combinée à l'azote dans le nitrate de potasse.

(4) *Engrais chimique*.—Engrais qui ont subi une préparation chimique quelconque. En agriculture, on comprend généralement sous cette dénomination tous les engrais qu'on ne trouve pas à la ferme et que livre le commerce.

(5) *Nitrate de soude*.—Combinaison d'acide nitrique et de soude. Le nitrate de soude ressemble au sel de cuisine et renferme quand il est pure, 16.47% d'azote. En agriculture, on le trouve généralement dans le commerce, à 95% de pureté, c'est-à-dire renfermant 15.50% d'azote.

(6) *Scories de déphosphoration*.—Résidu riche en phosphate de chaux qu'on obtient en traitant la fonte par la chaux pour la rendre moins cassante. Les scories de déphosphoration renferment ordinairement 14 à 18% d'acide à l'état insoluble.

(7) *Chlorure de potassium*.—Sel blanc formé de la combinaison du chlorure et du potassium. On l'extrait des eaux de la mer et de certaines plantes marines; on le trouve en grande quantité à l'état de minerai impur à Stassfurt, près de Magdebourg, en Prusse. Le chlorure de potassium pur renferme 52.4% de potassium correspondant à 63.1% de potasse.

(8) *Base*.—Dans les engrais, chiffre qui indique le degré de pureté sur 100 de l'élément principal.

Le titre d'un engrais est souvent représenté par deux nombres séparés par un trait, tels que $\frac{10}{12}$ d'acide phosphorique. Il faut se garder de prendre l'ensemble de ces deux nombres pour une fraction: cette expression signifie que l'engrais contient de 10 à 12%, entre 10 et 12% d'acide phosphorique, 10 au moins, 12 au plus. On prononcera dix-douze, ou dix-douze pour cent, et il conviendra de prendre, dans tous les calculs, le chiffre le plus faible, car la dose maximum n'étant pas garantie, on ne peut compter que sur le titre minimum.

Même remarque pour la BASE des engrais, qui indique leur degré de pureté sur 100.

Solution: Azote nécessaire: $74.34 \times 13.29 = 987.98$ livres.

Acide phosphorique nécessaire: $49.78 \times 13.29 = 661.58$ livres.

Potasse nécessaire: $49.78 \times 13.29 = 661.58$ livres.

$4410 \times 20 = 88200$ livres de fumier.

Azote: $88200 \times 0.5 = 441$ livres.

Acide phosphorique: $88200 \times 0.25 = 220.5$ livres.

Potasse: $88200 \times 0.5 = 441$ livres.

Il faudra donc fournir en engrais chimiques:

1. Azote: $987.98 - 441 = 546.98$ livres.
2. Acide phosphorique: $661.58 - 220.5 = 441.08$ livres.
3. Potasse: $661.58 - 441 = 220.58$ livres.

Pour avoir ces quantités d'éléments fertilisants il faudra acheter:

1. Nitrate de soude: $546.98 \div 0.155 = 3527.613$ livres.
2. Scories: $441.08 \div 0.16 = 2756.75$ livres.

Dans 1 livre de chlorure de potasse du commerce il y a 0.9 de chlorure de potasse. De ces 0.9 de livre de chlorure de potasse 63.1% sont composés de potasse.

Potasse contenue dans 1 livre de chlorure de potasse: $0.9 \times 0.631 = 0.5679$.

3. Chlorure de potassium: $220.58 \div 0.5679 = 388.413$ livres.

Les prix de ces engrais chimiques seront:

1. Nitrate de soude: $[\$1.814 \times 3527.613] \div 100 = \63.99 . *Rép.*
2. Scories de déphosphoration: $[\$0.366 \times 2756.75] \div 100 = \10.09 . *Rép.*
3. Chlorure de potassium: $[\$2.086 \times 388.413] \div 100 = \8.10 . *Rép.*

Total de la dépense en engrais chimiques: $\$63.99 + \$10.09 + \$8.10 = \82.18 . *Rép.*

MATHEMATIQUES

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un homme gagne une somme égale aux $\frac{3}{4}$ de ce qu'il a puis il perd les $\frac{2}{3}$ de tout ce qu'il possède; il lui reste \$518; combien avait-il d'abord; combien avait-il gagné; combien a-t-il perdu?

Solution: $\frac{3}{4} + \frac{3}{4} = \frac{7}{4}$ de son avoir primitif.

Il a perdu les $\frac{2}{3}$ des $\frac{7}{4}$ de son avoir primitif; il lui reste, donc les $\frac{2}{3}$ des $\frac{7}{4} = \frac{1}{5}$ des $\frac{7}{2} = \frac{7}{10}$ de son avoir primitif.

$\frac{7}{10}$ de son avoir primitif = \$518.

$\frac{1}{10}$ de son avoir primitif = $\frac{518}{7}$

$\frac{1}{10}$ de son avoir primitif = $\frac{518 \times 10}{7} = \$74 \times 10 = \$740$, son avoir primitif. *Rép.*

$\frac{3}{4}$ de 740 = $3 \times 185 = \$555$, le gain. *Rép.*

$\$740 + \$555 = \$1295$, son avoir après avoir gagné \$555.

$\frac{2}{3}$ de \$1295 = $3 \times \$259 = \777 , la perte. *Rép.*

2. A, travaillant seul peut faire un ouvrage en 3 jours, B peut le faire en 5 jours et C en 8 jours; combien de jours mettront-ils travaillant ensemble?

Solution: Dans 1 jour A fait $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour B fait $\frac{1}{5}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour C fait $\frac{1}{8}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour A, B et C travaillant ensemble feront : $\frac{1}{3} + \frac{1}{5} + \frac{1}{8} = \frac{40}{120} + \frac{24}{120} + \frac{15}{120} = \frac{79}{120}$ de l'ouvrage.

$\frac{79}{120}$ de l'ouvrage = 1 jour.

$\frac{1}{120}$ de l'ouvrage = $\frac{1}{79}$ de jour.

$\frac{1}{120}$ de l'ouvrage = $\frac{1 \times 120}{79} = \frac{120}{79} = 1$ jour $\frac{41}{79}$. *Rép.*

3. Un ouvrier fait en 1 jour ce qu'un autre fait en 1 jour $\frac{2}{7}$. On leur donne un travail estimé \$252. Au bout de 21 jours de travail commun le premier tombe malade et le second achève l'ouvrage $29\frac{1}{7}$ jours plus tard. Que revient-il à chacun sur les \$252? Combien de jours chacun, aurait-il mis seul à faire l'ouvrage?

Solution: Puisque 1 jour du premier ouvrier = $1\frac{2}{7}$ jour du second; 21 jours du premier = $1\frac{2}{7} \times 21 = \frac{9}{7} \times 21 = 27$ jours du second.

Donc le second seul aurait mis pour exécuter l'ouvrage entier $27 + 21 + 29\frac{1}{7}$ jours = $77\frac{1}{7}$ jours. *Rép.*

Comme il n'a travaillé que pendant $21 + 29\frac{1}{7} = 50\frac{1}{7}$ jours il a fait la partie de l'ouvrage représenté par la fraction dont le numérateur est $50\frac{1}{7}$ et le dénominateur $77\frac{1}{7}$. Cette fraction

simplifié = $\frac{1}{2} \frac{3}{0}$. Il a fait les $\frac{1}{2} \frac{3}{0}$ de l'ouvrage; il a droit aux $\frac{1}{2} \frac{3}{0}$ des \$252 = $252 \times \frac{1}{2} \frac{3}{0} = 63 \times \frac{1}{5} \frac{3}{0} = \frac{819}{5} = \163.80 . *Rép.*

Le second a fait les $\frac{1}{2} \frac{3}{0}$ de l'ouvrage, donc le 1er a fait le reste c'est à-dire $\frac{2}{0} \frac{0}{0} - \frac{1}{2} \frac{3}{0} = \frac{7}{0}$.

Le premier n'a travaillé que pendant 21 jours.

$$\frac{7}{0} = 21 \text{ jours.}$$

$$\frac{1}{0} \frac{0}{0} = \frac{21}{7} \text{ jours.}$$

$\frac{2}{0} \frac{0}{0} = \frac{21 \times 20}{7} = 3 \times 20 = 60$ jours, le nombre de jours que le 1er aurait mis, travaillant seul, à faire l'ouvrage. *Rép.*

$$\frac{7}{0} \text{ de } \$252 = \frac{7}{5} \times 63 = \frac{441}{5} = \$88.20, \text{ la part du 1er. } \textit{Rép.}$$

$$\text{Ou } \$252 - \$163.80 = \$88.20, \text{ la part du 1er.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un minerai contient $3\frac{1}{4}\%$ de son poids d'argent, mais les moyens employés ne lui font rendre que 85% de l'argent qu'il contient. L'extraction et le traitement reviennent à \$3.628 par quintal de minerai; enfin les bénéfiques sont placés à mesure chez un banquier qui, pour ses frais, retient $\frac{1}{2}\%$ de la somme qu'on lui a confiée. Après un certain temps il donne à la compagnie \$1000. Combien a-t-on traité de quintaux de minerai? On vend la livre d'argent \$18.8662.

Solution: La quantité d'argent retiré d'un quintal de minerai est égale à $3.25 \text{ livres} \times 0.85 = 2.7625 \text{ livres}$.

$$\text{Le prix de cet argent est de: } \$18.8662 \times 2.7625 = \$52.118$$

Par suite, le bénéfice brut produit par l'extraction et le traitement d'un quintal de minerai s'élève à:

$$\$52.118 - \$3.628 = \$48.49.$$

$$\text{Les frais du banquier sont de } \$48.49 \times 0.005 = .24245.$$

Après le prélèvement des frais du banquier, le bénéfice se trouve réduit à $\$48.49 - \$0.24 = \$48.25$.

Par conséquent le nombre de quintaux de minerai traité est de $\$1000 \div \$48.25 = 20$ quintaux 726 livres. *Rép.*

2. Une personne présente à l'escompte un billet payable dans 146 jours. Le billet est escompté en dehors à 6% . S'il avait été escompté en dedans, la personne aurait reçu \$7.20 de plus. Quel est le montant du billet?

Solution: La différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans est égale à l'intérêt de l'escompte en dedans; ainsi \$7.20 est l'intérêt de l'escompte en dedans pour 146 jours à 6% . Il s'agit d'abord de trouver la somme qui, à 6% , produira, dans 146 jours, \$7.20 d'intérêt.

$$\text{L'intérêt d'une piastre, à } 6\%, \text{ pour 1 an} = \$0.06.$$

$$\text{L'intérêt de } \$1, \text{ à } 6\%, \text{ pour 1 jour} = \$0.06 \div 365.$$

$$\text{L'intérêt de } \$1, \text{ à } 6\%, \text{ pour 146 jours} = (\$0.06 \div 365) \times 146 = (\$0.06 \times 146) \div 365 = \$0.024.$$

Pour chaque \$0.024 contenu dans \$7.20 il y avait \$1 d'escompte en dedans.

$$\$7.20 \div \$0.024 = \$300 \text{ d'escompte en dedans.}$$

\$300 l'escompte en dedans + \$7.20, la différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans = \$307.20, l'escompte en dehors.

$$\$307.20, \text{ l'escompte en dehors} = \text{l'intérêt du billet, à } 6\%, \text{ pour 146 jours.}$$

$$\$307.20 \div \$0.024 = \$12800, \text{ le montant du billet. } \textit{Rép.}$$

ALGÈBRE

1. Un agent de change acheta un certain nombre de parts qui lui coûtèrent \$9375. Il en garda 15 et vendit le reste pour \$8700; il réalisa un bénéfice de \$20 par part sur le prix coûtant de chaque part vendue. Combien avait-il acheté de parts et combien avait-il payé chaque part?

Solution: Soit x le nombre de parts achetées.

Alors $x - 15$ le nombre de parts vendues.

\$9375 ÷ x, le coût d'une part.

\$8700 ÷ (x - 15), le prix de vente d'une part.

$$\frac{8700}{x-15} - \frac{9375}{x} = 20.$$

$$x - 15 \quad x$$

Multipliant par $x^2 - 15x$, le plus petit multiple commun des dénominateurs on a :

$$8700x - 9375x + 140625 = 20x^2 - 300x.$$

Transposant les deux membres on a: $20x^2 - 300x = 8700x - 9375x + 140625$.

Transposant on a: $20x^2 - 300x - 8700x + 9375x = 140625$.

Rassemblant on a: $20x^2 + 375x = 140625$.

Divisant par 20 on a: $x^2 + \frac{375}{20}x = \frac{140625}{20}$

Simplifiant on a: $x^2 + \frac{75}{4}x = \frac{28125}{4}$

Complétant le carré on a: $x^2 + \frac{75}{4}x + (\frac{75}{8})^2 = \frac{28125}{4} + \frac{5625}{64} = \frac{450000}{64} + \frac{5625}{64} =$

Extrayant la racine on a: $x + \frac{75}{8} =$ plus $\frac{675}{8}$ ou moins $\frac{675}{8}$.

d'où $x = \frac{675}{8} - \frac{75}{8} = \frac{600}{8} = 75$, le nombre de parts. *Rép.*

\$9375 ÷ 75 = \$125, le prix coûtant d'une part. *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Le rayon intérieur d'une tour ronde est de 1.3 verge; son épaisseur est de 0.5 verge, et le volume de maçonnerie qu'elle contient est de 95 verges cubes. On demande sa hauteur?

Solution: Le rayon extérieur = $1.3 + 0.5 = 1.8$ verge.

$$1.8^2 - 1.3^2 = 3.24 - 1.69 = 1.55.$$

$$\text{ou } (1.8 + 1.3)(1.8 - 1.3) = 1.55.$$

$1.55 \times 3.1416 = 4.86948$ verges carrés, surface de la couronne qui forme la base de la maçonnerie de la tour.

$$95 \div 4.86948 = 19.5 \text{ verges. } \textit{Rép.}$$

2. Quel est le volume d'un tronc de pyramide à bases hexagonales, sachant: 1° que sa hauteur perpendiculaire est 1.75 verge; 2° que la grande base et la petite sont respectivement circonscrites par des circonférences de 0.4 verge et de 0.3 verge de rayon?

Solution: Le côté d'un hexagone et le rayon du cercle circonscrit à cet hexagone sont égaux.

Les côtés des deux hexagones sont donc de 0.4 verge et de 0.3 verge.

$$[0.4^2 + 0.3^2 + (0.4 \times 0.3)] 2.598076 = (0.16 + 0.09 + 0.12) 2.598076 = 0.37 \times 2.598076 = 0.96128812.$$

$$(0.96128812 \times 1.75) \div 3 = 1.68225421 \div 3 = 0.5607514 \text{ verge cube. } \textit{Rép.}$$

LANGUE ANGLAISE

Composition and Dictation

A FAITHFUL DOG

A-light'-ed, got off his horse; dismounted.

Wel'-ter-ing, rolling about.

Up-braid-ed', blamed.

A French merchant, having some money due to him, set out on horseback to receive it, accompanied by his dog. Having settled the business, he tied the bag of money before

him, and began to return home.

The merchant, after riding some miles, alighted to rest himself under a tree; and taking the bag of money in his hand, laid it down by his side. But on remounting he forgot it. The dog, observing this, ran to fetch the bag but it was too heavy for it to drag along.

It then ran after its master, and, by barking and howling, tried to tell him of his mistake. The merchant did not understand these signs; but the dog went on with its efforts,

and after trying in vain to stop the horse, it at least began to bite its heels.

The thought now struck the merchant that the dog had gone mad; and so, in crossing a brook, he looked back to see whether it would drink. The animal was too intent on its object to think of stopping for this purpose; and it continued to bark and bite with greater violence than before.

The merchant feeling now certain that the dog was mad, drew a pistol from his pocket, and took aim. In a moment the poor dog lay weltering in its blood; and its master, unable to bear the sight, spurred on his horse.

"I am most unfortunate", said he to himself; "I had almost rather have lost my money than my dog. "Thereupon he stretched out his hand for his treasure; but no bag was to be found. In a moment he discovered his mistake, and upbraided himself for disregarding the signs which his dog had made to him.

He turned his horse and rode back to the place where he had stopped. He saw the marks of blood as he proceeded; but nowhere was his dog to be seen on the road.

At last he reached the spot where he had rested, and there lay the forgotten bag, with the poor dog, in the agonies of death, watching beside it!

When he saw his master, he showed his joy by feebly wagging his tail. He tried to

rise, but his strength was gone; and after stretching out his tongue to lick the hand that was now fondling him in deep sorrow, he closed his eyes in death.

QUESTIONS—What was the object of the Frenchman's journey? Why did he alight on his way home? What did he forget when he remounted? Who perceived this? What did it try to do? Why did it fail? How did it try to remind its master of his mistake? What thought now struck the merchant? How did he put it to the test? With what effect? What did he then do? What made him feel for his money? What did he now see? What did he do? What did he notice on the ground as he proceeded? What did he find at the place where he had rested? What did the dog do before it died?

Pronounce in syllables:—Mer'-chant, remount'-ing, con-tin'-ued, treas'-ure, re-ceive'. ob-serv'-ing, vi'-o-lence, dis-re-gard'-ing, accom'-pan-ied, un-der-stand', cer'-tain, for-got'-ten, bus'-iness, try'-ing, un-for'-tu-nate, stretch'-ing.

DICTION.—A merchant left his treasure under a tree. His dog tried to remind him of his mistake. He thought the animal had gone mad, drew his pistol and shot it

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Nous présentons aujourd'hui un joli chant sur une mélodie populaire simple et de bon goût. Les paroles s'adaptent très bien à la musique et ne sont pas difficiles à comprendre. Nous ne voyons que deux inversions dans le troisième couplet: "L'hiver de ses frimas couvre la nature" et "sous nos toits guident leurs pas". Il faudra s'assurer que ces inversions sont bien comprises avant de faire chanter.

Dans la belle saison, rien ne sera plus propre que ce chant plein d'une douce gaieté, à exprimer la joie que le retour des beaux jours procure à toute la nature.

Il faudra exécuter ce chant avec entrain mais pas trop vite cependant, et sans crier. Que personne ne cherche à dominer; que toutes les voix n'en fassent qu'une et soutiennent bien les sons. On pourra respirer légèrement aux virgules que nous mettons au-dessus de la portée à toutes les deux mesures, quand il n'y a pas déjà un silence indiqué à la fin de la mesure.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Que les oiseaux sont heureux!

Joyeusement



1. Que les oiseaux sont heureux dans les verts bocages!



Le printemps re-fait pour eux de charmants ombrages.



Leurs concerts mi-lo-dieux charment la terre et les cieux:



Que les oiseaux sont heureux dans les verts bocages!

II

Voltigeant dans les buissons
Ornés de fleurettes,
Rossignols, moineaux, pinsons,
Merles et fauvettes,
Disent gaîment leurs chansons,
Gazouillent de cent façons,
Voltigeant dans les buissons
Ornés de fleurettes.

III

Quand l'hiver de ses frimas
Couvre la nature,
Les uns quittent nos climats,
Craignant la froidure.
Les autres, sans embarras,
Sous nos toits guident leurs pas,
Quand l'hiver de ses frimas,
Couvre la nature.

Bibliographies

Terres et peuples du Canada, par M. Emile Miller, de Montréal. C'est un essai, mais un essai de maître, sur la géographie physique, politique et historique de notre pays. Ce livre de deux cents pages, écrit dans un style admirable, mérite l'attention du personnel enseignant, qui y trouvera des connaissances précieuses à son enseignement. En vente à la librairie Beauchemin, Montréal.

En Garde! Termes anglais et Anglicisme, par l'abbé Etienne Blanchard. Table des matières: L'anglicisme, voilà l'ennemi!—Beauté de la langue française—Danger de l'anglicisme—L'anglicisme nous envahit—Cause de l'anglicisme—L'anglicisme et le chemin de fer—L'anglicisme et le sport—L'anglicisme et le commerce—L'anglicisme et l'annonce—L'anglicisme et les noms de famille—L'anglicisme et les relations sociales—L'anglicisme et les journaux—L'anglicisme et la ferme—L'anglicisme et les chantiers—L'anglicisme et les hommes de la loi—Pot-pourri d'anglicismes—Tort des Manufacturiers et des Commerçants—Le remède au mal—Danger de l'heure présente—En conservant notre langue, conservons notre foi. En vente chez tous les libraires.

Ouvrages reçus

Faute d'espace, nous renvoyons au prochain numéro l'appréciation que nous désirions faire des ouvrages suivants, qu'on nous a gracieusement adressés: *Une croisade d'adolescents*, par M. l'abbé L.-A. Groulx, professeur au collège de Valleyfield.—*Henri Bernèche*, en religion Frère Norbert de Marie.—*Cours abrégé d'histoire naturelle*, par M. l'abbé V.-A. Huard.

Petite Revue

Du 1er au 14 août, on a célébré, à Paris, le 2e centenaire de l'abbé de L'Epée, qui a inventé une excellente méthode pour instruire les sourds-muets. L'abbé de L'Epée a consacré trente années de sa vie au service de ces malheureux.

Errata

Dans la livraison de septembre dernier, page 1, au lieu de *ouverte en septembre 1907*, lire: *ouverte en septembre 1906*; page 63, au lieu de *cette amie de l'éducation*, lire *cet ami*, etc.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)

CHANGEMENTS DE NOMS D'UNE MUNICIPALITE SCOLAIRE

Par un arrêté en conseil, en date du 18 mai 1912, le nom de la municipalité scolaire de "Wright & Northfield", a été changé en celui de "Wright".

NOMINATIONS D'INSPECTEUR

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du vingt-sixième jour de juin 1912, a nommé M. J.-H. Hunter, de Cowansville, inspecteur d'écoles pour les écoles protestantes des comtés de Stanstead et Compton, excepté celles de Lac-Mégantic, Whitton, Marston, Hampden, Windlow-Sud et Tingwick.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Par un arrêté en conseil, en date du 18 mai

1912, M. Edmour Lavoie a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité du canton Ferland, dans le comté de Chicoutimi.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 19 août 1912, a nommé: M. Pierre Morin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Euphémie, dans le comté de Montmagny, P. Q;

M. Arthur Lemieux, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Euphémie, dans le comté de Montmagny, P. Q;

Le Révérend P. Aimé Proulx, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, dans le comté d'Hochelaga;

Moise Verville, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Christophe, dans le comté d'Arthabaska, P. Q;

M. Joseph Marcotte, commissaire d'écoles pour la municipalité de Honfleur, dans le comté du Lac-St-Jean, P. Q;

M. William Halverson, commissaire d'écoles pour la municipalité de Oldfield-Sud, dans le comté de Pontiac, P. Q;

M. Emile Champagne, marchand, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Cunégonde, dans le comté d'Hochelaga;

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 20 août 1912, a nommé M. Alphonse Grégoire, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Bernard, dans le comté de Saint-Hyacinthe, P. Q;

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 21 août 1912, a nommé: M. Narcisse Joncas, commissaire d'écoles pour la municipalité de Grande-Rivière, dans le comté de Gaspé, P. Q;

M. Sylvain Luncup, commissaire d'écoles pour la municipalité de Grande-Rivière, dans le comté de Gaspé, P. Q;

M. Arthur Brousseau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Jeanne-de-Neuveville, dans le comté de Portneuf, P. Q;

M. Philippe Béliveau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Célestin, dans le comté de Nicolet, P. Q;

M. Cyrille Pellerin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Célestin, dans le comté de Nicolet, P. Q;

ERECTIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Par un arrêté en conseil du 18 mai 1912, les biens fonds de la municipalité scolaire de Low, comté d'Ottawa, ayant au cadastre officiel du canton de Low, les Nos 1 à 25, inclusivement, du 1er rang; les lots Nos 1 à 33 inclusivement, et le lot N° 35, du 2e rang, les lots Nos 1 à 23, inclusivement, du 3e rang, ont été détachés de cette municipalité scolaire et érigés en municipalité scolaire distincte sous le nom de Killarney, même comté.

Par un arrêté en conseil du 30 mai 1912, les six premiers rangs du canton Raudot, comté de Témiscouata, moins les rangs A et B, ainsi que les lots 44 à 54 inclusivement du 1er rang, les lots Nos 45 à 54 inclusivement du 2e rang, et aussi les lots Nos 49 à 54 inclusivement du 3e rang qui font déjà partie de la municipalité scolaire de Saint-Cyprien ont été érigés en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Canton Raudot.

Par un arrêté ministériel du 31 mai 1912 tout le territoire assigné au village de Hatley, comté de Stanstead, par proclamation publiée dans la "Gazette Officielle" du 10 février, 1912, a été détaché de la municipalité scolaire de Hatley, comté de Stanstead, et érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Village de Hatley, dans le même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 31 mai 1912, a détaché de la municipalité scolaire de Péribonka, comté du Lac St-Jean, les biens-fonds, compris dans les rangs 1 jusqu'à 6 (six), inclusivement, du canton Dolbeau; tous les biens-fonds compris dans les rangs 4, 5, 6, 7, 8 et 9, inclusivement, du canton Dalmas, à partir de la rivière Petite-Péribonka jusqu'à la ligne centrale entre les Nos 36 et 37, du susdit canton Dalmas, et érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Sainte-Amédée", dans le même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 31 mai 1912, a détaché:

1° De la municipalité scolaire de Wendover et Simpson, comté de Drummond, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton Simpson, les Nos 20 à 26 inclusivement, du 2e rang; les lots Nos 20 à 25 inclusivement, du 3e rang; les lots Nos 13 à 28 inclusivement, des 4e, 5e, 6e et 7e rangs;

2° De la municipalité scolaire de Kingsey, même comté, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton Kingsey, le N° 22 du 3e rang; les lots Nos 22 à 27 inclusivement du 4e rang; les lots Nos 22 à 28 inclusivement, des 5e, 6e, 7e, 8e et 9e rangs;

3° De la municipalité scolaire de Sainte-Clotilde, comté d'Arthabaska, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton Simpson,

les Nos 13 à 24 A inclusivement, du 8e rang; les lots Nos 20 à 22 inclusivement du 9e rang, et érigé tout ce territoire, qui forme la paroisse canonique de Saint-Lucien, en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Lucien" comté de Drummond.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 12 juin 1912, a érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Rivière Bleue, comté de Témiscouata, tout le territoire ci-après désigné:

1. Dans le canton Estcourt, comté de Témiscouata, les lots Nos 40 à 60 inclusivement du 3e rang; les lots Nos 40 à 61 inclusivement du 4e rang; les lots Nos 40 à 66 inclusivement des 5e, 6e, 7e et 8e rangs.

2. Dans le canton Botsford, même comté, les lots Nos 1 à 22 inclusivement ainsi que les lots Nos A et B du 1er rang; les lots Nos 4 à 22 inclusivement du 2e rang; les lots Nos 9 à 22 inclusivement du 3e rang; les lots Nos 1 à 25 inclusivement des 7e et 8e rangs;

3. Dans le canton Packington, même comté, les lots Nos 1 à 20 inclusivement des 1er et 2e rangs;

4. Dans le canton Cabano, même comté, les lots Nos 1 à 12 inclusivement des 9e et 10e rangs, les lots Nos 1 à 11 inclusivement des 11e et 12e rangs, ainsi que les lots Nos A, B,

C du 12e rang, et le lot No A du 11e rang. Tout ce territoire n'appartient à aucune municipalité scolaire.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 20 juin 1912, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Ulric, comté de Matane, tout le territoire compris dans les limites assignées à la paroisse de Saint-Léandre par proclamation publiée dans la "Gazette Officielle" du 17 février 1912, de plus les lots Nos 11 à 57 inclusivement, du 10e rang du cadastre officiel du canton Matane, ainsi que les lots Nos 1 à 12 inclusivement, du rang rivière Matane, du même cadastre, qui n'appartiennent à aucune municipalité scolaire, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom Saint-Léandre, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel du 20 juin 1912, a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Jeanne-de-Neuveville, comté de Portneuf, tout le territoire compris dans les limites assignées au village de Sainte-Jeanne-de-Neuveville, par proclamation publiée dans la "Gazette Officielle" du 30 septembre 1911, et l'a érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Pont-Rouge", même comté.

AVIS IMPORTANTS

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de la publication*. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en nous l'expédiant avec le prix du renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution nous éviterait beaucoup de recherches et nous sauverait un temps précieux.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, Ecole normale Laval, Québec, et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.